

Palimpseste

sciences · humanités · sociétés
RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ RENNES 2

numéro 10

automne-hiver 2023



Inégalités, solidarités



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

Bruno Élisabeth, co-rédacteur en chef
Vice-président Culture et documentation

Inégalités, solidarités

Dans l'idée de solidarité, deux notions se rencontrent sans se fondre. D'une part, le partage des richesses et de la *contribution* à la solidarité, d'autre part, la *gestion* de la solidarité, qui vise à combattre les inégalités sociales conduisant de larges pans de la communauté vers la pente de la pauvreté et de la précarité. Ce sont donc deux faces d'un même phénomène, car la solidarité ne se réduit pas à la gestion ; elle doit également interroger l'origine des inégalités, comme l'avait montré Jean-Jacques Rousseau dès 1754. La solidarité se dit au pluriel : geste spontané, entraide et politiques publiques, solidarité humaine et familiale, gestion de l'assistance et conception politique, locale, nationale et internationale, etc.

Si les politiques publiques de solidarité sont nécessaires, pour maintenir la cohésion sociale et pour lutter contre la pauvreté et la précarité, il convient tout d'abord d'identifier et de rendre visible ces phénomènes d'inégalités, puis d'interroger non seulement l'opérationnalité de ces politiques (minima sociaux, logement social, hébergement d'urgence, métiers de la solidarité, etc.), mais également leurs raisons d'être : le partage inégal des richesses matérielles (propriété de moyens de production, impôts, etc.) et les injustices sociales (accès inégal aux outils numériques, à la culture, à l'éducation, aux soins médicaux, etc.). Sans cela, en lieu et place de la solidarité publique, la philanthropie – forme de solidarité reposant sur les « bons sentiments » d'individus – impose sa marque et témoigne de la déficience des choix politiques, fiscaux et budgétaires au profit d'un arbitraire individuel. Mais la politique de solidarité implique également d'autres dimensions – en grande partie liées, certes, à la situation économique, mais irréductibles à celle-ci.

Ce numéro 10 de *Palimpseste* examine cette notion plurivoque, qui peut exprimer une forme de compassion, un devoir moral, une obligation légale ou un programme politique, voire n'être qu'une simple déclaration d'intention. Les contributions qui suivent cherchent, notamment dans les champs des usages du numérique et de la précarité étudiante, de l'accompagnement psychologique et de la santé mentale, du sport et de l'accueil des migrants, des organisations associatives et de pratiques de l'art, ou encore de la littérature et de la sororité, à en préciser le sens et certains enjeux contemporains ou historiques.

Ces pages souhaitent ainsi porter une attention particulière aux politiques de la jeunesse qui ne bénéficient pas toujours de la solidarité nationale à la mesure des enjeux dont elles sont porteuses : la précarité étudiante, la santé mentale et les perspectives d'avenir que noircissent la panne de l'ascenseur social et le réchauffement climatique, sont désormais les préoccupations de tout premier ordre des universités, mais pas encore des politiques nationales de solidarité. Au-delà, la question se pose de savoir comment les politiques, nationales comme européennes, peuvent répondre aux besoins de solidarité internationale : crises financières, déplacements de populations fuyant les guerres et désastres climatiques, injustices de tous ordres, catastrophes naturelles et industrielles, etc.

EN COUVERTURE :
Exposition d'une carte réalisée dans
le cadre du projet de recherche
participative Villejean P(a)lace,
à l'ESS Cargo, le 15 novembre 2023.
À cette occasion, la carte a été
distribuée aux enfants du quartier
qui ont participé au projet.
© Sébastien Boyer,
Université Rennes 2

Sommaire

DOSSIER

- 5 Introduction
Gaël Henaff
- 7 Rendre visibles les inégalités numériques : concepts et enjeux
Jérôme Clerget et Pascal Plantard
- 10 De l'accompagnement de jeunes en souffrance psychologique à la recherche participative. Quand le collectif est source d'émancipation et de solidarité
Stéphanie Quirino Chaves et Cécilia Querro
- 13 De l'Atelier W à l'Artothèque W.
L'exemple des solidarités professionnelles à l'épreuve du monde de l'art
Emeline Jaret
- 17 Produire de la solidarité.
Évaluation des engagements et pratiques d'Emmaüs International
Pascal Glémain
- 21 Tiers-lieux de territoire et solidarité de proximité en quartiers prioritaires.
Retour sur trois expérimentations rennaises
Sandrine Rospabé, Béatrice Quenault et Yves Bonny
- 25 (Non) politiques nationales et solidarités sportives locales. Comparaison de programmes d'accueil des migrants par le sport en France et en Allemagne
Julien Puech et François Le Yondre
- 29 L'Europe à l'épreuve des crises : la solidarité augmentée
Corinne Delon-Desmoulin et Gil Desmoulin
- 33 Les inégalités à la première personne : les voix dissonantes de la pauvreté chez Marivaux
Florence Magnot-Ogilvy
- 37 Formes littéraires de la solidarité au féminin.
L'expérience fondatrice de l'amitié tragique chez Beauvoir
Hélène Baty-Delalande

VARIA

- 41 Palimpseste : écrire de nouvelles pages des sciences humaines et sociales (SHS)
Leszek Brogowski

Introduction

Gaël Henaff*

Les appels à la solidarité se multiplient, pour aider les familles en difficulté, les victimes de sinistres, les réfugiés et apatrides, les sans-abris ou mal logés, les jeunes, les personnes âgées isolées, les malades mais aussi les soignants, les chercheurs, les militants... S'il paraît impossible de répondre à toutes ces sollicitations ou de se sentir solidaire avec chacune des causes qui les motivent, il est tout aussi impossible de ne pas trouver parmi elles celle(s) qui nous touche(nt) et nous donne(nt) envie d'agir.

La solidarité, qui permet à un créancier de demander le paiement de l'intégralité de la dette à plusieurs débiteurs (solidarité passive) ou à plusieurs créanciers d'exiger d'un débiteur le règlement de l'intégralité de la dette (solidarité active), est sortie depuis le XIX^e siècle du seul registre de la technique juridique pour s'étendre à toutes les sphères de l'activité économique et sociale. La solidarité est entrée dans le champ politique par le solidarisme¹, doctrine politique proposant une autre voie que celle du libéralisme ou du collectivisme, véritable « stimulant idéologique »² de la législation sociale de la fin du XIX^e siècle. Au nom de la solidarité, la Troisième République consacra le principe de l'assistance sociale en faveur des populations les plus exposées et dépourvues de soutien familial, encouragera la prévoyance collective avec les sociétés de secours mutuels et instaura un régime de protection contre les accidents du travail. C'est encore le principe de solidarité qui est aujourd'hui considéré comme le fondement principal de l'aide et de l'action sociale³ comme de la sécurité sociale (Code de la sécurité sociale, art. L.111-1).

La solidarité, ou ne devrait-on pas plutôt dire les solidarités, se manifestent selon des modalités et sur des périmètres qui varient selon les contextes : ici la solidarité est circonstancielle et convoquée face à des crises ou à des catastrophes nationales ou internationales, solidarité avec *Charlie Hebdo*, avec l'Ukraine, avec les grévistes... là elle semble constituer une réponse des politiques publiques ou de la société civile à certains maux que nos sociétés ne parviennent décidément pas à éradiquer : pauvreté, mal-logement, conflits... D'aucuns y verront une notion polysémique ou un concept mou, un supplément d'âme pour des discours politiques de restriction budgétaire ou de réputation commerciale, d'autres mettront en valeur la richesse d'un concept-carrefour encourageant les initiatives individuelles et collectives généreuses, appelant au dépassement des frontières et des espèces. Le succès que connaît l'expression de solidarité autorise de savantes combinaisons entre charité, philanthropie et *social* ou *charity business* ; difficile de s'y retrouver ou en tout cas de se retrouver collectivement autour d'un tel foisonnement de sens.

La solidarité nationale, comme internationale d'ailleurs, serait aujourd'hui menacée par les réalités sociales (augmentation du nombre de pauvres, des étudiants, des personnes âgées et des retraités, des mal-logés, des migrants...) ou économiques (budgets contraints, concurrence internationale, faible croissance, crises à répétition...) et devrait être repensée. Deux directions sont notamment proposées.

L'une entend mettre en avant la responsabilité des bénéficiaires qui devraient accepter certains sacrifices au bénéfice de tous, en rappelant que les droits ont pour contrepartie des devoirs ou du moins une contribution à l'effort collectif et que la collectivité ne peut pas tout. Les expérimentations du versement du RSA sous contrepartie, en vue d'une réforme plus

* Co-rédacteur en chef.
Maître de conférences HDR
en droit privé et membre du
Laboratoire interdisciplinaire
de recherche en innovations
sociétales (LiRIS).

durable, témoignent de ces changements à l'œuvre qui ne semblent pas vraiment favorables au renforcement des solidarités même s'ils en revendiquent le rattachement. L'avenir dira si le nouveau dispositif permettra de lutter plus efficacement contre la pauvreté et de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion sociale, mais l'urgence n'est-elle pas, si l'on en croit le dernier rapport de la cour des comptes sur le RSA⁴, de « simplifier et d'harmoniser » les différents dispositifs de soutien au revenu qui auraient atteint « un degré d'illisibilité et de complexité insoupçonné » à tel point que « seule 40 % de la population ciblée accède à l'accompagnement érigé comme un droit par la loi ».

L'autre prétend désengager l'État et/ou les collectivités territoriales au profit d'initiatives individuelles, citoyennes, collectives ou participatives visant à créer de « nouvelles » solidarités ou à en réactiver de plus anciennes : solidarités de proximité, solidarités familiales ou solidarités privées (habitat commun, jardins ou frigos partagés). Difficile d'y trouver un sens politique et de ne pas ressentir une certaine lassitude face à ces appels constants à l'engagement solidaire, comme cette pratique de « l'arrondi solidaire » développée en France par une entreprise sous forme associative puis sous forme de société par action simplifiée et qui, au moment du règlement d'un achat, invite le client à accepter, ou pas, d'arrondir le montant d'une facture à l'euro supérieur pour aider telle ou telle association. La solidarité et ses multiples sens nous interrogent sur notre capacité à vouloir et à assumer collectivement la charge ou la responsabilité d'une vie en société et, en fin de compte, à prévenir les crises qu'elle rencontre, à y répondre, à en corriger les inégalités sinon à les faire disparaître.

L'appel à communications pour ce numéro 10 de *Palimpseste* encourageait les chercheuses et chercheurs de l'université Rennes 2 à proposer au comité éditorial des contributions visant à faire état de leurs recherches et travaux passés ou en cours sur les questions de solidarités, quelles que soient les disciplines mobilisées, les terrains d'études ou les méthodologies employées : approches théoriques et conceptuelles, approches empiriques, enquêtes qualitatives ou quantitatives, études de cas ou de corpus de textes, récits de vie et biographies, mais aussi expressions artistiques.

Les propositions retenues par le comité de rédaction éclairent chacune à leur façon et selon des méthodes disciplinaires qui leur sont propres – enquêtes, entretiens, analyse de corpus ou de données, recherche-action – la grande variété des conceptions des solidarités et des inégalités qu'elles entendent réduire.

Notes de l'article

1 Systématisée par Léon Bourgeois, la solidarité a également inspiré de nombreux auteurs tels que Pierre Leroux, Auguste Comte, Charles Renouvier, Charles Secrétan, Alfred Fouillée ou encore Charles Gide, notamment. V. Th. Zeldin, *Histoire des passions françaises*, T.4, Points Histoire, 1981, p.337 s.

2 C. Rumillat, « La problématique républicaine de la solidarité sociale », *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, 1986 (16), 41-54.

3 M. Borgetto et R. Lafore, *Droit de l'aide et de l'action sociale*, Domat Montchrestien, 7^e éd. 2009, p.29.

4 Cour des comptes, Rapport thématique sur Le revenu de solidarité active, janvier 2022, p.41.

Rendre visibles les inégalités numériques : concepts et enjeux

Jérôme Clerget* et Pascal Plantard**

Avec la numérisation de la société, la nécessité de comprendre la complexité des rapports entre les usagers et les technologies constitue un défi majeur. La notion d'inégalité numérique reste dominée par l'idée qu'il s'agirait là d'un problème technique. Les travaux en sciences humaines et sociales montrent qu'au contraire, des dynamiques psychosociales sont au cœur de l'éloignement des normes sociales d'usages du numérique.

Les rapports récents du Défenseur des Droits¹ alertent sur les conséquences de la dématérialisation administrative pour certains publics, notamment en termes d'inégalités d'accès aux services publics et aux droits sociaux. Ces textes ont contribué à mettre en lumière la complexité des rapports entre les usagers et les technologies numériques. Ces alertes font écho aux questions fréquemment soulevées depuis une vingtaine d'années par la recherche en sciences humaines et sociales à l'instar de Fabien Granjon (2009), sur la présence d'inégalités numériques influençant la manière dont les individus s'approprient les technologies. Pour autant, l'image des « éloignés du numérique »² – que l'on peut définir comme les publics non-internautes et les internautes distants dont les usages sont limités en termes de fréquence, d'intensité et de répertoire – apparaît, paradoxalement, toujours entourée d'un certain flou. Leur identification apparaît souvent limitée dans le débat public, ce qui n'est pas sans impacter la définition des politiques numériques. Celles-ci sont, en effet, souvent centrées sur l'élaboration de solutions techniques, tenant peu compte des caractéristiques des individus.

La conceptualisation des inégalités numériques a beaucoup évolué dans le temps, en suivant une trajectoire similaire à celle des inégalités sociales, passant de définitions simples à la reconnaissance d'une nécessité à concevoir des définitions plus complexes. Les variations autour de la « fracture numérique », lorsqu'elles s'arriment à une vision binaire entre inclus et exclus, présentent la limite de minimiser la diversité

des situations. Il appartient donc à la recherche de contribuer, aux côtés des acteurs engagés sur le terrain dans l'accompagnement des publics, à mettre en lumière les dynamiques profondes de l'éloignement du numérique.

Conceptualiser les inégalités numériques

L'idée d'une « fracture numérique » remonte à la fin des années 1990, à une époque où les coûts élevés mettaient les équipements numériques et la connexion à Internet hors de portée de nombreux foyers. La faiblesse des infrastructures numériques dans les quartiers populaires et les zones rurales était une autre cause d'exclusion numérique. Avec le temps, cette « fracture » a toutefois constitué un cadre d'analyse de moins en moins pertinent, *a fortiori* alors que les niveaux d'équipement et de connexion des ménages ont connu une croissance importante à partir du milieu des années 2000, notamment sous l'influence de la démocratisation du *smartphone*. C'est à cette période que de nouvelles approches sont apparues autour de la « littératie numérique ». Leur but était de rendre compte des écarts de compétences, savoirs et savoir-faire numériques entre les individus, et de l'impact de ces différences en termes d'usages des technologies.

Les approches par l'équipement et les compétences se sont toutefois révélées incapables de mettre en lumière les inégalités dans l'utilisation des technologies pour atteindre des objectifs spécifiques. Il existe en effet des inégalités importantes dans les résultats que les individus peuvent obtenir de leurs usages. En outre, la prévalence d'indicateurs absolus – tels que le taux d'équipement, la vitesse de connexion ou la maîtrise de compétences fixes – utilisés dans les différentes enquêtes qui ambitionnaient de quantifier le phénomène, avait pour corollaire une approche

*Ingénieur de recherche postdoctoral en sciences sociales et **professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation, membres du Centre de recherches sur l'éducation, les apprentissages et la didactique (CREAD) et du GIS M@rsouin.

Le Groupement d'intérêt scientifique M@rsouin

Le Groupement d'intérêt scientifique M@rsouin, créé en 2002, fédère dix-huit équipes de recherche en sciences humaines et sociales travaillant sur les usages des technologies numériques, issues des quatre universités bretonnes (Université Rennes 2, Université de Rennes, Bretagne Occidentale et Bretagne Sud), de l'université de Nantes, de l'université d'Angers, et de Le Mans Université, ainsi que de trois grandes écoles (l'École Nationale de Statistique et Analyse de l'Information, l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique, et Sciences Po Rennes). Grâce à son réseau de chercheurs, son observatoire Omni et sa participation au *World Internet Project (WIP)*, il constitue le plus important réseau francophone de recherche sur les usages des technologies numériques. Le groupement mène une série d'enquêtes récurrentes qui traitent de l'évolution des pratiques numériques, ainsi que des enquêtes ponctuelles liées aux projets de recherche des chercheurs membres ou partenaires.

 marsouin.org

statique présentant des problèmes méthodologiques croissants à mesure que l'offre socio-technique évoluait, et, avec elle, la conception de ce qui constituait un équipement satisfaisant ou une compétence numérique.

Plus récemment, la recherche en sciences humaines et sociales a connu un intérêt croissant pour le « bien-être », ce qui a permis de remettre en cause les interprétations purement économiques de l'inégalité, notamment sous l'influence des travaux d'Amartya Sen³, théoricien des « capacités »⁴. Aussi, dans le domaine des inégalités numériques, depuis une dizaine d'années, une nouvelle génération de travaux s'est centrée sur l'étude des possibilités inégales des individus à disposer des opportunités (culturelles, économiques, sociales, politiques, etc.) *a priori* offertes par les technologies numériques et à les transformer en bénéfices effectifs pour eux-mêmes ou leurs groupes. Ces travaux ont permis de renverser l'angle d'approche traditionnel, centré sur le manque (d'accès, de compétences), pour s'intéresser plutôt à l'apport réel des technologies pour les individus, comme le souligne Pascal Plantard (2021).

De la fracture numérique au halo d'éloignés

Dans cet état d'esprit, des travaux tels que ceux de Jan van Dijk (2020) et Ellen J. Helsper (2021) se sont attachés à montrer que ce n'est pas le niveau absolu mais relatif de

compétence et d'engagement dans les technologies qui fait la différence en termes de bien-être. Cette approche nous a conduit à proposer⁵ une représentation de l'éloignement du numérique sous la forme d'un « halo », de manière à favoriser une compréhension nuancée de l'exclusion numérique comme composée de niveaux et de types d'engagement avec les technologies. Cette démarche repose sur l'idée que les inégalités numériques, ou sociales-numériques comme le propose Fabien Granjon (2022) – en tant que différences systématiques d'opportunités et de capacité pour les individus à utiliser les technologies de manière positives pour elles, tout en évitant des résultats négatifs (tel un usage compulsif et excessif) – sont elles-mêmes relatives et subjectives plutôt qu'absolues. Pour cela, nous avons proposé de retenir un indicateur basé sur l'aisance ressentie dans la réalisation de tâches numériques afin d'identifier des groupes d'internautes plus ou moins éloignés du numérique. Autrement dit, plutôt que de proposer une estimation d'éloignés du numérique qui reposerait sur des critères objectifs, nous proposons de lui substituer une quantification sous la forme d'un *continuum* rendant compte de l'éloignement plus ou moins marqué des individus, reposant sur leur « sentiment d'aisance » subjectif. En appliquant cette approche aux chiffres du millésime 2022 du baromètre du numérique – étude annuelle réalisé par le Centre de recherche pour l'observation et les conditions de vie (Credoc), mesurant l'adoption par les Français des technologies et leurs pratiques numériques – il est possible de considérer qu'en plus des 8,8 % de non-internautes, 22,9 % de la population française peut être considérée comme plus ou moins en distance des normes sociales d'usages du numérique⁶.

L'éloignement du numérique : un phénomène social

À l'évidence, les éloignés du numérique ne constituent pas un groupe social homogène : certaines catégories de la population y sont davantage confrontées que d'autres. D'un point de vue purement statistique, il existe des indices multiples d'inégalités au regard des technologies numériques. Toutefois, ces variables n'ont pas toutes la même capacité explicative du phénomène. Ainsi, les seniors sont généralement perçus comme les plus en difficultés à l'égard des technologies numériques, tandis que, à l'inverse, les jeunes sont souvent considérés comme experts. Statistiquement, les seniors, en particulier les personnes âgées de 70 ans ou plus, comptent en effet une part de non-internautes nettement supérieure à la moyenne. Ce constat mérite toutefois d'être contextualisé : en effet, les personnes les plus âgées ont, pour la plupart d'entre elles, découvert Internet tardivement, et n'ont pas bénéficié d'une socialisation scolaire et/ou professionnelle aux technologies numériques, ce qui tend à expliquer l'écart constaté entre les « jeunes retraités » de

moins de 70 ans et les retraités plus âgés. Autrement dit, plus qu'un effet du vieillissement ou de génération, l'éloignement du numérique chez les aînés se constitue surtout à partir de trajectoires d'usages très différentes. En outre, les séniors sont davantage victimes d'isolement depuis longtemps, comme l'a montré Pascal Plantard (2011, p.141), ce qui diminue l'opportunité pour eux de bénéficier de l'aide d'un proche.

À l'autre extrémité de la pyramide des âges, les jeunes ne sont pas exempts d'une part significative d'éloignés du numérique (une personne sur cinq parmi les moins de 25 ans). Le mythe persistant des « natifs du numérique » (*digital natives*) conduit à tort à considérer les jeunes comme étant *de facto* des experts des technologies. Au contraire, les pratiques numériques des jeunes sont différenciées, hétérogènes et surtout inégalitaires comme l'a démontré Pascal Plantard (2021). En outre, si les jeunes connectés utilisent davantage Internet que leurs aînés, leurs pratiques numériques apparaissent souvent limitées aux médias sociaux et audiovisuels, comme le soulignent Le Mentec et Plantard (2014). En définitive, l'âge ne constitue donc qu'un facteur imparfait, souvent utilisé abusivement pour identifier des populations à risque d'être éloignées du numérique (dans le cas des plus âgés) ou pour exclure d'autres (les plus jeunes).

Si l'âge ne constitue pas le facteur le plus pertinent, la compréhension de l'éloignement du numérique nécessite de se tourner vers les déterminants socio-économiques et socio-culturels. Ainsi, les catégories dites « supérieures » sont environ deux fois moins souvent éloignées du numérique que les professions intermédiaires. Les individus qui occupent des positions sociales les plus avantageuses dans la société bénéficient en outre d'un accès de meilleure qualité aux ressources numériques, et sont en mesure d'utiliser ces ressources d'une manière plus rentable, en améliorant davantage leur bien-être que les individus issus d'autres milieux. De la même manière, le niveau de diplôme est associé à d'importants écarts dans l'éloignement : les personnes non diplômées sont environ trois fois moins souvent internautes que les personnes ayant un niveau d'études équivalent au brevet d'études du premier cycle (BEPC). L'explication est simple : ceux qui ont été historiquement défavorisés en termes d'éducation sont moins susceptibles de vivre dans des environnements où se présentent des opportunités d'apprentissage formel et informel des compétences numériques, et disposent de moins de possibilités de tirer avantage de leurs usages. Ces constats contribuent à expliquer les conséquences de la dématérialisation administrative qui confrontent les familles modestes peu diplômées – plus éloignées de la culture de l'écrit et moins socialisées scolairement et professionnellement aux technologies – à des pratiques du numérique complexes pour elles. Aussi, ces mêmes constats seraient de nature à expliquer le phénomène de non-recours au droit dans ces milieux.

Ainsi, l'éloignement du numérique apparaît constituer un phénomène bien plus social que technique. Le chantier est vaste pour en appréhender tous les aspects, mais les recherches sur les capacités nous paraissent porteuses de potentialités importantes pour approfondir notre compréhension et aiguiller des solutions. Dans une telle perspective, promouvoir une inclusion numérique durable pour les citoyens nécessite – à rebours des approches technocentrées – de déployer des efforts en vue de prendre en compte les différents environnements territoriaux, sociaux et culturels dans lesquels les individus et les groupes évoluent, et de tenir compte de ces spécificités dans la conception des dispositifs numériques. Cela implique de convertir l'outil numérique en un instrument que les individus peuvent s'approprier pour renforcer leurs capacités à agir, selon les finalités et dans des contextes qui leur sont propres.

Notes de l'article

- 1 Voir Défenseur des droits, *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*, 2019 et *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?*, 2022.
- 2 L'expression « éloignés du numérique » est apparue pour la première fois lors de l'enquête *Capacity* réalisée par la Fondation Internet nouvelle génération (FING) et le GIS M@rsouin entre 2014 et 2017.
- 3 A. Sen, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2010.
- 4 Les « capacités » constituent l'ensemble des actions qu'un individu a le pouvoir de mettre en œuvre et l'ensemble des états qu'il peut effectivement atteindre pour accroître son bien-être et favoriser son pouvoir d'agir.
- 5 Dans le cadre d'un rapport porté conjointement par le CREAD, le GIS M@rsouin et le Credoc. Voir M. Bléhaut, J. Clerget, M. Serreau, P. Plantard, *La société numérique française : définir et quantifier l'éloignement du numérique*, Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023.
- 6 En se socialisant, les usages des technologies construisent de nouvelles normes sociales. Voir P. Plantard, *Anthropologie des usages du numérique*, HDR, Université de Nantes, 2014.

Références bibliographiques

- Fabien Granjon, *Classes populaires et usages de l'informatique connectée*, Paris, Presses des mines, 2022.
- Fabien Granjon, « Inégalités numériques et reconnaissance sociale : Des usages populaires de l'informatique connectée », *Les Cahiers du numérique*, vol. 5, 2009, p. 19-44.
- Ellen J. Helsper, *The Digital Disconnect*, Londres, Sages, 2021.
- Mickaël Le Mentec et Pascal Plantard, « INEDUC : pratiques numériques des adolescents et territoires » *Netcom*, vol. 28-3/4, 2014, p. 217-238.
- Pascal Plantard, « La médiation numérique, entre l'injonction de la dématérialisation et la nécessité de l'accompagnement », *Horizons Publics*, vol. 24, 2021, p. 42-53.
- Pascal Plantard, « Pour en finir avec la fracture numérique », dans P. Plantard (dir.), *Pour en finir avec la fracture numérique*, Limoges, Fyp, 2011, p. 139-159.
- Jan van Dijk, *The Digital Divide*, Cambridge, Polity Press, 2020.

De l'accompagnement de jeunes en souffrance psychologique à la recherche participative

Quand le collectif est source d'émancipation et de solidarité

Cécilia Querro* et Stéphanie Quirino Chaves**

Depuis quelques années, le mal-être des jeunes s'accroît, impactant divers aspects de leur vie. Nous exposons un exemple d'accompagnement de jeunes présentant des troubles de l'humeur dans lequel ils sont parties prenantes. Cette implication est un élément essentiel de leur prise en charge, notamment parce qu'elle soutient un processus réflexif, favorisant l'émergence d'une identité collective et solidaire. Cette démarche active rencontre celle de la recherche participative, source d'émancipation des acteurs engagés.

Dans le cadre d'un projet en émergence, l'organisme My Ker qui accompagne des jeunes présentant des difficultés psychiques, des chercheurs de différents laboratoires (psychologie, littérature, sciences de l'éducation) et des membres de la société civile (responsables de dispositifs, élus) travaillent ensemble pour définir les axes d'une recherche participative. Tous sont impliqués, à différents niveaux et sous différentes formes, dans cette expérimentation. Ils sont liés par des intérêts communs vis-à-vis du public concerné et développent des solidarités multiples, *via*, par exemple, les temps d'échanges et de soutien réciproque inhérents au processus d'un projet en émergence. Après avoir défini ce que nous entendons par « recherche participative », nous présenterons l'un des axes d'étude en cours de structuration au sein du collectif My Ker.

Contribuer à une évolution sociale, démocratique et/ou environnementale

Certaines équipes de recherche se positionnent dans une perspective de transformation, qu'elle soit sociale, démocratique ou environnementale, *via* la recherche action participative. Elles donnent alors souvent à leur métier une dimension engagée et souhaitent que la science puisse,

a minima, agir sur le monde. Dans ce *continuum*, des chercheurs pensent la recherche participative dans un but de lutte contre les dominations. Ils aspirent à une justice épistémologique où les différents types de savoirs (académiques, expérientiels) seraient équivalents et pourraient se fertiliser afin de contribuer à l'émergence de nouveaux savoirs ancrés, sans pour autant se départir d'une démarche scientifique. Marie-Hélène Bacqué et Jeanne Demoulin écrivent à ce propos que la recherche participative qu'elles ont menée dans les quartiers populaires avec des jeunes comporte à la fois un objectif politique, « puisqu'il s'agit de permettre à un groupe social d'intervenir sur la façon dont il est représenté dans l'espace public », et scientifique, car il permet « la mise au travail d'une science réflexive et participative, [de] prendre en compte et travailler les relations de domination dans la production et les rapports au savoir » (Bacqué & Demoulin, 2022 : 302). La recherche participative s'inscrit alors dans une visée politique de reconnaissance, de lutte contre les dominations et donc de solidarité qui s'accompagne forcément d'une méthodologie et de protocoles *ad hoc*.

La recherche participative : vectrice de méthodologies émancipatrices

La recherche participative recèle en elle la possibilité de rendre ses participants acteurs de leur vécu en travaillant sur la formalisation de savoirs expérientiels, dans une dynamique réflexive qui vise à développer « une

* Ingénieure en intermédiation, coordonnatrice de la plateforme de recherches participatives de Tissage. ** Docteure en sciences de l'éducation, membre du Centre de recherche sur les enseignements, les apprentissages et la didactique (CREAD).

réflexion systématique, reproductible, évolutive et autonome pour agir et/ou se transformer [...] en vue d'accepter la complexité, de l'affronter en acte et de l'intégrer pour se transformer » (Vacher, 2015 : 71). Cet investissement dans l'univers de la production de connaissance est un acte de solidarité en ce sens qu'il est à destination de tous. La recherche participative permet en effet, par la constitution « d'un espace partenarial de recherche »¹, la reconnaissance de savoirs situés, des identités de chacun, la distanciation et par conséquent, l'émergence de prises de position argumentées et, très souvent, la constitution d'un collectif d'acteurs en recherche conservant leurs identités propres, mais unis dans cette (en)quête et liés par l'objectif de transformation sociale. Cet espace d'hybridité, de frottements où, par capillarité, les changements s'opèrent chez les acteurs concernés, constitue aussi le creuset où le collectif devient contenant à travers la méthodologie de la recherche et permet donc une prise de risque, voire une élaboration nouvelle de soi.

Un exemple de recherche participative en santé mentale

My Ker est un fonds de dotation dont le projet se situe à la croisée du sanitaire, du médico-social, de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Il prend en charge des jeunes âgés de 15 à 30 ans ayant reçu un diagnostic identifiant un trouble bipolaire ou dépressif constituant un frein dans les études, l'emploi, et/ou la vie personnelle². Ses objectifs sont notamment de développer des lieux de ressources pour ces jeunes et leurs familles, de soutenir leur accompagnement dans le cadre d'une prise en charge globale et de les rendre acteurs de leur parcours par-delà l'accompagnement médical. Au cours de sessions de dix semaines, My Ker déploie ainsi des ateliers, des groupes de parole et des projets (vidéo, art-thérapie), au sein desquels l'intelligence collective est mise au service de la réflexivité des uns et des autres. Par ces actions, il s'agit de remettre les jeunes en mouvement, de leur permettre de renouer des liens sociaux et d'améliorer leur bien-être psychologique. Dans le champ de la recherche en santé mentale³, la contribution active des malades, visant l'accroissement de leur capacité d'agir (notamment, le développement de leur autonomie), la prise en compte de leur avenir et leur participation aux décisions les concernant, apparaissent essentiels (Jouet, 2014).

L'un des axes du projet de recherche participative lié à My Ker vise à connaître et à comprendre les parcours scolaires des jeunes accompagnés. Si a priori tous ont été ou sont à ce jour scolarisés, les premières discussions ont laissé apparaître des parcours émaillés de ruptures et ont permis d'orienter l'axe de recherche que nous évoquons ici. La chercheuse en sciences de l'éducation a ainsi souhaité travailler à leur description et à leur compréhension *via*,

« Les sciences participatives sont définies comme les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016 : 6). La recherche participative se distingue de la science participative notamment par la co-production des savoirs et donc par le degré d'implication des participants et par sa finalité démocratique.

Une recherche participative ne consiste pas forcément à fusionner les identités des différents acteurs mais peut être le fruit d'une utilisation judicieuse des différentes identités et compétences au service de la co-construction de connaissances utiles à tous. La recherche participative peut permettre de proposer d'autres questionnements scientifiques, d'autres méthodes, une expertise transdisciplinaire, possiblement contradictoire. Elle pose des enjeux d'élaboration de nouvelles politiques publiques et de nouvelles modalités de démocratie participative.

dans un premier temps, la mise en œuvre d'un questionnaire individuel destiné aux jeunes présentant initialement 50 questions sur des aspects généraux (âge, logement, situation actuelle...) et des aspects particuliers relatifs à la scolarité (forme, durée, diplômes...). Pour s'assurer de son intelligibilité, il a été présenté aux jeunes qui n'avaient pas vocation à le réaliser individuellement ; le questionnaire finalisé devant être proposé quelques mois plus tard au cours d'une future session à d'autres jeunes. Cette phase de présentation s'est déroulée au sein des locaux de My Ker, en présence de six jeunes, de la responsable et de la psychologue du dispositif, d'un professeur des universités et de la coordinatrice de la plateforme de recherche participative à laquelle est affilié le projet de la chercheuse. Celle-ci a d'abord présenté oralement les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre du questionnaire et les modalités de collecte des réponses. Puis, les uns et les autres ont procédé à une lecture collective du document projeté, question par question, et échangé sur les contenus. Chacun pouvait intervenir ou pas : la recherche participative n'est en effet pas une injonction mais bien un espace de liberté où le choix est laissé aux co-chercheurs de leur implication, de leur contribution, à des degrés variables en fonction des différents moments de la recherche : « les jeunes ne sont pas ainsi sans pouvoir : ils possèdent celui de venir ou pas, de parler ou de se taire, de manier l'humour et la dérision entre eux ou vis-à-vis des chercheurs, d'orienter les thèmes de travail collectif⁴ ».

Constitution d'un espace partenarial de recherche

Si l'objectif initial de ce moment était de s'assurer de l'accessibilité des questions, l'investissement des jeunes est allé au-delà d'une « simple » relecture. Ils ont fait part de ce qui relevait selon eux d'aspects trop « intrusifs », liés par exemple à des questions portant sur des éléments financiers des parcours étudiés (identification des ressources et de leur provenance) ou sur la récurrence du terme « rupture » (ruptures dans les parcours scolaires, dans les soins suivis). Il s'agissait d'après eux d'éléments très négatifs, venant souligner ce qu'ils vivaient parfois difficilement (manque d'argent, rejets de l'institution scolaire...). Ils ont également proposé des questions visant à enrichir les données recueillies, portant entre autres sur leur ressenti ou sur la diversité des modalités de scolarisation. La responsable du dispositif et la psychologue ont également mis à profit leur expertise en soulignant la nécessité de mettre en exergue certains éléments du questionnaire afin de rendre visibles des spécificités lexicales (par exemple, mise en gras de termes) ; elles ont suggéré de numéroter les questions afin de soutenir l'attention des lecteurs et de leur permettre, si besoin, de réaliser le questionnaire en plusieurs fois. Les jeunes associés à cette phase de « relecture », bien que n'étant pas directement concernés par la passation du questionnaire, se sont investis solidairement avec leurs « successeurs », étant, dans une certaine mesure, liés à ces derniers par des intérêts communs de compréhension de leur parcours singuliers. Les allers-retours entre les différents acteurs en présence autour de ce questionnaire ont permis d'impliquer les uns et les autres, de les lier dans la communauté en création dans l'intérêt du projet collectif.

À l'issue de cet échange de deux heures, la chercheuse a modifié le questionnaire initial. Des questions spécifiques ont été ajoutées, traitant par exemple des émotions (« Quels éléments positifs pouvez-vous mettre en avant au sujet de votre scolarité ? »). L'introduction a été étoffée afin de rendre plus explicite l'usage du terme « rupture » qui a été lui-même mis en parallèle de celui d'« interruption » dans certaines questions. L'aspect financier est désormais abordé *via* les mots « ressources » et « soutien », afin de distinguer ce qui relève d'aspects monétaires de ce qui relève d'aspects humains, tels que la présence ou l'intervention d'un ami, d'un membre de la famille... mis en avant par les jeunes comme venant soutenir leur parcours. Le questionnaire modifié présentant 65 questions a ensuite été transmis numériquement à l'une des jeunes qui n'avait pas assisté à la présentation collective, l'une des craintes de la chercheuse étant que l'enrichissement apporté au document ne le rende fastidieux à traiter. Or, la personne en question a fait état d'un ressenti positif lors de la passation individuelle : « (...) j'ai trouvé que les questions étaient claires et je n'ai pas eu de mal pour [y]

répondre. (...) J'ai fait en sorte de répondre au questionnaire à tête reposée et en ayant du temps devant moi (...), j'ai mis moins d'un quart d'heure ». L'implication des jeunes et des acteurs dans l'évolution du questionnaire, ainsi que les adaptations apportées par la chercheuse à cet outil, font partie des « ingrédients » qui président à un esprit solidaire et réflexif. À partir de cet exemple de co-production au cours duquel les jeunes semblent avoir trouvé une place, nous avons cherché à mettre en avant comment les uns et les autres avaient, peut-être, pris conscience du lien qui les unissait aux autres jeunes, traversant les mêmes difficultés.

Dans les recherches participatives, l'un des écueils serait d'être fasciné par l'univers des jeunes, ou plus largement des participants à la recherche, au point d'en omettre le protocole permettant la réflexivité et la mise à distance du vécu, source de scientificité mais également d'émancipation. Dès lors, la posture du chercheur ou de l'animateur de recherche est capitale et passe par la création d'un climat de confiance, instaurant une relation durable qui peut se prolonger au-delà de la recherche. Reconnaître l'autre peut parfois obliger à une remise en question, à réinterroger ses certitudes, à être ouvert sur l'inattendu amenant à construire de nouveaux protocoles, peut-être à prendre davantage de temps pour la recherche : tout cela ramène finalement à l'essence-même du métier de chercheur.

➤ Le projet Tissage :

www.univ-rennes.fr/coconstruire-les-recherches

Notes de l'article

- 1 Voir notamment les travaux de D. Bussièrès, J. Caillouette, J.-M. Fontan, S. A. Soussi, D.-G. Trambly, P.-A. Tremblay pour le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) au Québec.
- 2 Plus d'informations sur le site myker.org.
- 3 Voir notamment M.-O. Safon, *La recherche participative en santé mentale – Bibliographie thématique*, Centre de documentation de l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé, 2021 ; en ligne.
- 4 M.-H. Bacqué et J. Demoulin, « La recherche au défi de la participation. L'expérience de la recherche "Les quartiers populaires au prisme de la jeunesse" », *Sociologie*, vol. 13, n° 3, 2022, p. 297-315.

Références bibliographiques

- Marie-Hélène Bacqué et Jeanne Demoulin, « La recherche au défi de la participation. L'expérience de la recherche Les quartiers populaires au prisme de la jeunesse », *Sociologie*, vol. 13, 2022, p. 291-315.
- François Houllier et Jean-Baptiste Merilhou-Goudard, *Les sciences participatives en France : états des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Institut national de la recherche agronomique, 2016 ; en ligne.
- Emmanuelle Jouet, Olivier Las Vergnas et Elisabeth Noël-Hureau, *Nouvelles coopérations réflexives en santé. De l'expérience des malades et des professionnels aux partenariats de soins, de formation et de recherche*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2014.
- Yann Vacher, *Construire une pratique réflexive*, Bruxelles, De Boeck, 2015.

De l'Atelier W à l'Artothèque W

Un exemple de solidarités professionnelles à l'épreuve du monde de l'art

Émeline Jaret*

Dans un secteur concurrentiel comme celui des arts visuels, historiquement fondé sur la figure individuelle de l'artiste, le concept de solidarité demeure pourtant central. En effet, depuis une vingtaine d'années, nombre d'études ont mis en lumière l'importance de la solidarité professionnelle parmi les critères de regroupement d'artistes. Observer celle-ci à travers le prisme du collectif offre un outil pertinent pour étudier la pratique de l'art, ses conditions et ses enjeux, en temps de crise(s).

L'histoire et la sociologie de l'art ont, depuis trois décennies, contribué à repenser le concept de *collectif* d'artistes, en revalorisant ses enjeux professionnels et économiques, aux côtés de ceux artistiques et politiques. Cette révision du concept en pratique conduit à ne plus percevoir le collectif uniquement comme entité artistique, à l'instar de l'histoire des avant-gardes, mais également comme lieu et structure. L'accent est désormais régulièrement placé sur l'auto-organisation collective des artistes, notamment à travers l'observation des ateliers mutualisés. *Ce faire collectif* s'appuie, en effet, sur une logique de solidarité et d'interdépendance sociale qui offre une réponse à l'insuffisance du soutien à la création par les politiques publiques actuelles. Les études sont nombreuses à souligner la paupérisation croissante d'une population artistique en constant développement, marquée par un écart trop important entre les revenus tirés de l'activité artistique et les moyens nécessaires à la création. Cette situation, récemment renforcée par la crise économique due à la pandémie de Covid-19, a conduit plusieurs observateurs, comme Laurent Jeanpierre dans « Un artiste est toujours plus qu'un artiste » (*Futur, ancien, fugitif. Une scène française*, 2019), à qualifier les artistes de « travailleurs pauvres et précaires ».

Face à cet état de fait, le recours au collectif s'est progressivement imposé comme nécessaire à certaines étapes de la carrière artistique, jusqu'à être considéré comme un outil de professionnalisation des artistes. C'est ce qu'affirme notamment Séverine Marguin, dont l'enquête sur des ateliers collectifs, à Paris et Berlin, « révèle que la solution collective est conçue comme une mesure de sécurisation de l'incertitude

caractérisant les métiers artistiques [...] et intervient, dans la majorité des cas, en début de carrière à la sortie de l'École des beaux-arts¹ ». Le collectif comme *mesure de sécurisation* rejoint ici la définition du concept de solidarité quand il est perçu comme « l'indice d'un déficit à combler ou d'une réparation à opérer² ». Dans le champ de la création, ce *déficit* est d'abord celui des ressources premières et matérielles de l'activité artistique, c'est-à-dire à la fois le financement (rémunération des artistes ou frais de production), l'atelier et ce qu'il renferme (machine, outillage). Il concerne ensuite les ressources immatérielles, celles de l'information et de la formation ou de la fréquentation d'un réseau professionnel, nécessaires à l'évolution de la carrière d'un artiste. Dès lors, au-delà des ambitions artistiques qu'elle traduit, la pratique du collectif agit comme l'outil d'une solidarité professionnelle et le signe d'une auto-organisation des artistes, à la fois par la mise en commun de ces différentes ressources et par la mutualisation du travail artistique. L'Atelier W, fondé en 2010 à Pantin (Île-de-France), offre un cas d'étude intéressant en ce qu'il compose à la fois un espace de travail et un collectif d'artistes, dont le dernier projet est celui d'une artothèque expérimentale (2020-2022). Cet article s'appuie sur une étude menée depuis 2020, dans le cadre d'une recherche-action en collaboration avec les artistes-membres de W : Sylvain Azam, Ana Braga, Judith Espinas, Yannick Langlois, Céline Notheaux, Catherine Radosa, Laure Wauters, Giuliana Zefferi et la graphiste-auteure Martha Salimbeni.

Mutualiser les ressources

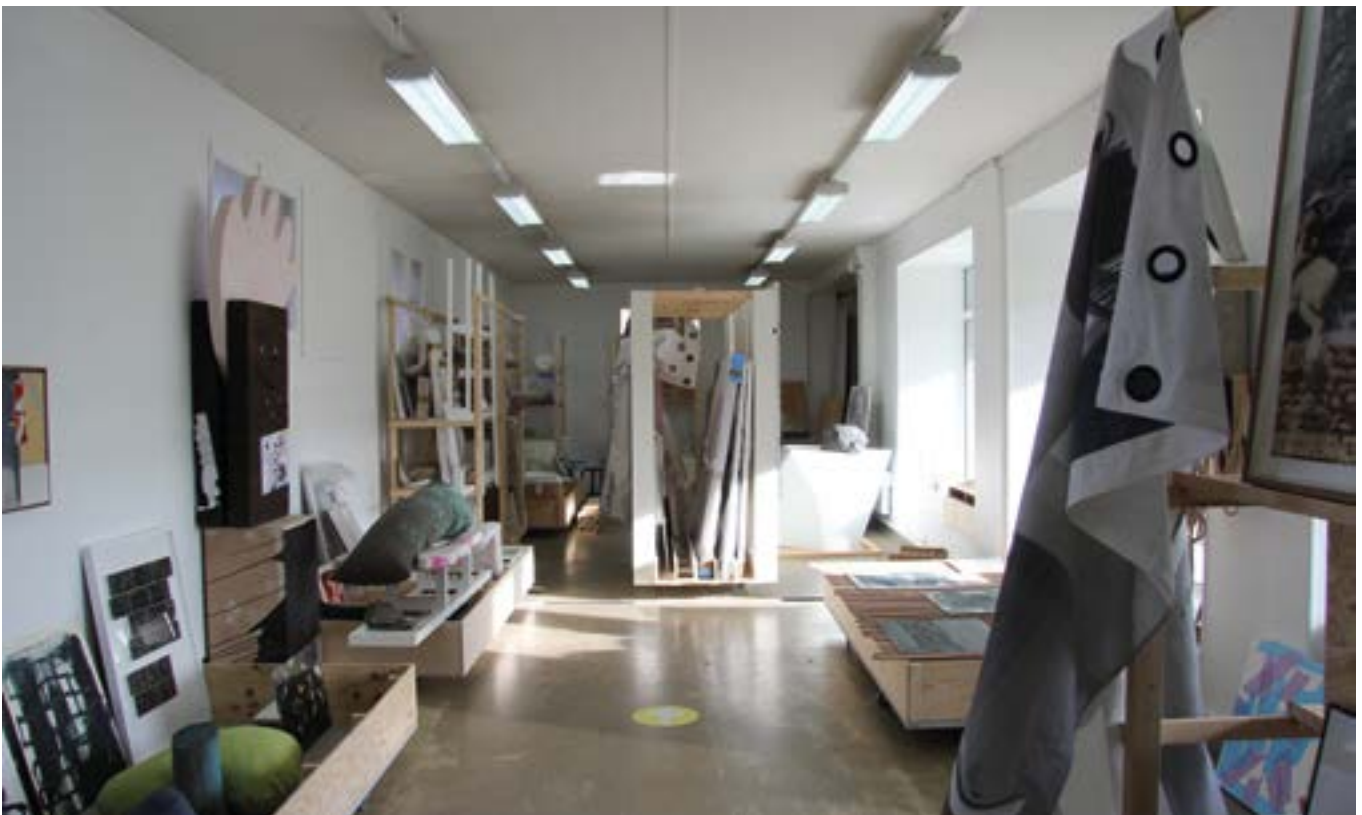
Si l'exercice de l'activité artistique reste conditionné par la disposition d'un atelier, les contours de celui-ci ont considérablement évolué face aux transformations du travail artistique lui-même. Plus qu'un simple lieu de production, l'atelier

* Maîtresse de conférences en histoire de l'art contemporain, membre de l'UR Pratiques et théories de l'art contemporain (PTAC).



© Collectif W

Collectif W, *Artothèque W*, Exposition « La fête des œuvres » à la supérette – maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff, janvier 2021.



© Collectif W

Collectif W, *Artothèque W*, Installation à la supérette – maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff, 2 juillet 2020 au 2 février 2021.

d'artiste est un espace de *travail* polyvalent, devant être adapté aux différentes phases du processus créatif : lieu de recherche et de production, il est également celui du stockage, de l'accrochage, des échanges et des rencontres. Or, la difficulté d'accès à un atelier individuel en phase avec les réalités du métier artistique augmente au fur et à mesure que le nombre de demandes s'étend. Ce déficit d'espaces de travail a entraîné, en France et depuis deux décennies au moins, le développement des ateliers partagés, fondés et gérés par des artistes eux-mêmes. Isabelle Mayaud, dans une étude sur ces « lieux en commun » commandée par le ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique, les définit comme des « lieux structurants dans la vie professionnelle des artistes » ou des « espaces de socialisation multidimensionnelle »³. Séverine Marguin rejoint cette analyse, en soulignant le fait que le concept de collectif possède « une connotation politique voire *solidariste* ».

L'Atelier W n'échappe pas à la règle, en étant fondé par huit artistes sortant d'écoles d'art françaises : Sylvain Azam, Fanny Châlot, Judith Espinas, Sophie Lamm, Yannick Langlois, Sami Trabelsi, Simon Zagari et Giuliana Zefferi. En 2010, ils créent une association et trouvent un espace de travail d'environ 200 mètres carré à louer, à Pantin. Au-delà de la nécessité de disposer d'un atelier à la sortie de l'école, la création de l'Atelier W est alors motivée par des enjeux théoriques et une vision commune de la pratique de l'art. L'étage est transformé en atelier partagé, avec des places individuelles, et le rez-de-chaussée est dédié aux expositions et événements, ainsi qu'aux espaces communs. Au fil des années, certains artistes ont bénéficié d'ateliers individuels et laissé leur place à d'autres – dont Céline Notheaux, Catherine Radosa et Laure Wauters. Avec ces évolutions, la programmation de l'espace d'exposition s'est renforcée en s'ouvrant à des invités, tout en étant rythmée par des projets collectifs des anciens et actuels membres de W. En conséquence, les actions de médiation se sont, elles aussi, multipliées, sur place ou hors-les-murs, en partenariat avec différentes associations et institutions publiques.

Au cours de ses treize années d'existence, l'Atelier W s'est donc forgé une identité multiple, s'affirmant sur son site internet comme « un lieu de travail, de rencontres et de diffusion de l'art contemporain » qui agit avec et dans son environnement social, économique et politique. Comme le souligne Séverine Marguin, le collectif peut jouer deux rôles dans la carrière d'un artiste : il constitue, soit un stabilisateur, soit un révélateur d'aspirations professionnelles. Toutefois, « le partage d'un même espace et d'une même temporalité de travail » pendant plusieurs années favorise « une certaine création collective, influant directement [ou indirectement] sur les pratiques individuelles ». De fait, si, dans les ateliers partagés, la production reste individualisée, le travail côte à côte contribue à l'émulation artistique. Cette observation s'applique aux membres de l'Atelier W qui, partageant leurs réflexions dans le

cadre du travail quotidien à Pantin, y ont développé des collaborations ponctuelles autour de problématiques communes, pour faire naître un désir de projet, au-delà de l'atelier : l'*Artothèque W*, porté par le Collectif W depuis 2020.

Mutualiser le travail

L'appropriation par des artistes d'un dispositif de politique culturelle répond à une double logique : il offre le commentaire d'un modèle institutionnel et en expérimente les alternatives possibles. Dans le cas du Collectif W, le projet a bénéficié d'une collaboration avec des partenaires privés et publics⁴. S'inspirant de l'histoire des artothèques et d'autres expériences de prêt d'œuvres d'art initiées par des artistes, l'*Artothèque W* se fonde sur le souhait de « s'emparer de cet outil de diffusion de l'art pour renouveler son propre circuit dans une intention démocratique » et « de proposer des alternatives à l'actuel modèle économique de l'art et son écosystème ». L'idée s'origine au cœur de l'atelier et prend pour point de départ le problème du stockage des œuvres que rencontre tout artiste. En premier lieu, il s'agit donc de vider les ateliers, intégralement ou partiellement. Contrairement aux artothèques institutionnelles, cette collection de près de 200 œuvres originales s'est donc construite organiquement, sans politique d'acquisition et à partir d'un critère d'ordre économique : vider sa réserve permet d'en économiser le loyer et de produire de nouvelles pièces dans l'espace libéré. Ce premier geste a guidé la suite du projet, en correspondance avec le double enjeu d'une artothèque : « l'activité fondatrice des artothèques [est celle] de [la] mise en partage d'une collection d'œuvres auprès de ses publics⁵ ». L'*Artothèque W* a, en effet, obligé chaque artiste participant à s'interroger sur la manière dont ses travaux seront confrontés au prêt et à la manipulation, comme au déplacement dans le lieu de vie d'un emprunteur, aux côtés des objets du quotidien.

La « médiation conversationnelle » avec les publics, telle que la nomme Annie Chevretil-Desbiolles, a porté tant sur la place et l'attention à porter aux œuvres, que sur les aspects administratifs du prêt. L'assurance, le transport, l'accrochage, ont fourni l'occasion d'une discussion sur les valeurs de l'œuvre et, par extension, du travail artistique. En dégageant temporairement l'art de sa dimension spéculative, il s'agit, en effet, pour le Collectif W d'engager « une réflexion sur la rémunération équitable et égalitaire de chacun des acteurs du projet », tel qu'expliqué dans sa communication sur le projet. Si le prêt « autorise à envisager la rémunération de l'artiste autrement que par la vente et le marché de l'art », le travail autour et pour l'artothèque dans le cadre d'une résidence a impliqué une présence importante des artistes sur place. Or comme pour nombre de projets artistiques, la temporalité et le budget obtenu n'ont pas permis aux artistes de s'extraire de leurs autres obligations professionnelles, artistiques ou extra-artistiques. La mise en



© Collectif W

Collectif W, *Artothèque W*, Vitrine du local de la Cité rouge à Gennevilliers, 9 octobre 2021 au 5 février 2022.

œuvre de l'artothèque s'est donc accompagnée d'une réflexion collective visant à une répartition équitable du budget en fonction de la disponibilité des artistes participants et du temps de travail nécessaire à la gestion de l'artothèque. Un taux horaire unique a, par exemple, été établi en suivant une comptabilité des heures réalisées pour les réunions, la gestion des prêts, la communication, les permanences pour l'accueil des publics et les événements.

Le temps nécessaire au travail de recherche s'est ici trouvé concurrencé par les tâches administratives et a relevé majoritairement du bénévolat de la part des personnes impliquées. Plusieurs ateliers de co-recherche ont toutefois pu être organisés, permettant de réfléchir aux impacts d'une telle artothèque expérimentale sur les enjeux de collection, d'archive, d'économie, d'exposition et de médiation. D'autres notions sont apparues, résultant de l'expérience elle-même et de la confrontation des œuvres à un usage intime et à un contexte domestique plutôt que public. Des discussions ont porté, par exemple, sur l'usure des œuvres, due au prêt et à la manipulation, et sur la manière dont elle peut nourrir son histoire ; ou encore sur l'envie de penser des protocoles activables par l'emprunteur et de créer des multiples. La gestion administrative de cette collection et de ses mouvements a également motivé le Collectif W à expérimenter plusieurs modalités d'échange – du chèque de caution, à Malakoff, à l'objet en gage, à Gennevilliers. *In fine*, du fait des problématiques générées pendant ses deux années d'activité, l'*Artothèque W* a dépassé son enjeu d'être un seul support de recherche et de création. Par la collaboration avec différentes institutions et la rencontre avec plusieurs territoires et publics, elle a ainsi rendu possible l'expérimentation d'un nouveau modèle organisationnel, fondé sur une mutualisation des ressources et du travail artistique, qui a germé dans l'atelier pantinois quelques années plus tôt.

Notes de l'article

- 1 S. Marguin, *Collectifs d'individualités au travail. Les artistes plasticiens dans les champs de l'art contemporain à Paris et à Berlin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 28-29. Les propos suivants de S. Marguin sont tous issus de cet ouvrage.
- 2 P. Musso, « La solidarité : généalogie d'un concept sociologique », dans A. Supiot (sld), *La Solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, 2015 ; en ligne.
- 3 Pour une synthèse de ce rapport, voir I. Mayaud, « Sociographie de l'atelier d'artistes contemporain : jalons pour une relocalisation de l'étude du travail de production des œuvres d'art », dans É. Jaret (sld), « Art & Travail », *Marges*, n°37, automne 2023, p. 16-31.
- 4 Le premier volet de l'artothèque W s'est déroulé dans le cadre d'une résidence à la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff, du 2 juillet 2020 au 2 février 2021, installé dans un espace mis à disposition par Paris Habitat, bailleur social. Le second volet a bénéficié d'un partenariat avec un autre bailleur social, 3F, soutenu financièrement par la Ville de Gennevilliers, du 9 octobre 2021 au 5 février 2022 ; il a été précédé d'une résidence de recherche d'une semaine aux Moulins de Paillard, Atelier de fabrique artistique à Ponce-sur-le-Loir, en juillet 2021.
- 5 A. Chevrefils-Desbiolles, *L'artothèque comme média. Les artothèques : une expérience originale de démocratisation de l'art dans un écosystème artistique en recomposition*, rapport du ministère de la Culture – DGCA, 2016, p. 28 ; en ligne.

Références bibliographiques

- Blake Stimson et Gregory Sholette (sld), *Collectivism after Modernism. The Art of Social Imagination after 1945*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2006.
- Véronique Goudinoux, *Œuvrer à plusieurs. Regroupements et collaborations entre artistes*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015.
- Sabrina Sinigaglia-Amadio et Jérémy Sinigaglia, *Temporalités du travail artistique : le cas des musicien-ne-s et des plasticien-ne-s*, Paris, Ministère de la Culture – DEPS, 2017.
- Ana Braga et Céline Notheaux, « L'artothèque W ouvre un champ d'expérimentation pour la production d'œuvres multiples », *Plastik*, n°12 ; en ligne.

Produire de la solidarité

Évaluation des engagements et pratiques d'Emmaüs International

Pascal Glémain*

En 2004, Coordination SUD, la fédération nationale des ONG françaises de solidarité internationale, constatait la mutation profonde de leur rôle à l'échelle mondiale. En effet, durant le XX^e siècle, ces associations de solidarité internationale œuvraient dans l'ombre des États alors en charge des relations internationales, des conflits et du secours aux personnes où qu'elles soient. Mais, la mondialisation avec ses dérégulations sociétales (économiques, sociales, politiques et environnementales) a changé la donne : la « société civile mondiale » est née. Portée par les ONG, elle s'est développée pour que la « solidarité continue d'exprimer toute sa force dans la tempête mondiale que nous traversons¹ ». Réunis en Assemblée mondiale à Sarajevo en 2007, les groupes du mouvement Emmaüs International² ont décidé d'engager une évaluation de leurs engagements et de leurs pratiques de solidarité internationale. Dans le cadre d'un travail de recherche en économie sociale et solidaire (ESS), nous y avons contribué.

Penser la solidarité en sciences de gestion-management

« En ce début de XXI^e siècle, l'équation économique ne peut plus se résumer à une opposition et (ou) à une simple complémentarité entre le marché et l'État.³ ». En effet, partout dans le monde, une troisième voie s'est institutionnalisée : « *Third Sector* » aux États-Unis d'Amérique, « nouvelle économie sociale » en Europe et au Québec, « économie populaire » en Afrique et « économie populaire solidaire » en Amérique Latine. Regroupées sous l'appellation d'entreprises sociales (*social enterprises*), les organisations d'ESS agissent pour permettre « l'accès » aux plus vulnérables afin qu'ils retrouvent ou ne dégradent pas l'estime d'eux-mêmes, et que tous aient une vie humaine digne d'être vécue. Ces organisations cherchent à consolider (*in solidum*) des situations sociales et des états économiques avant qu'ils ne deviennent irrémédiables. Elles peuvent prendre des statuts juridiques associatifs, mutualistes, coopératifs, de fondations et fonds de dotation. Dans ce contexte, les sciences de gestion-management ne peuvent plus ignorer la solidarité dans la théorie des organisations

et de l'action collective sur lesquelles elles reposent. Ainsi, un mouvement académique *Vers une autre gestion* est né (N. Lallemand-Stempak et P. Eynaud, 2022).

Face au constat selon lequel les logiques de marché ne sont plus en mesure de garantir la soutenabilité du modèle économique, elles luttent contre les déséconomies externes de production et de consommation (pollutions) qui génèrent des inégalités sociales croissantes, et des atteintes lourdes à l'environnement. Dans ce contexte, les organisations d'ESS « produisent » de nouvelles solidarités à la fois économiques, sociales, respectueuses de l'environnement et de démocratie radicale en termes de gouvernance. Pour autant, si les faits sont observables, une partie des modèles organisationnels continuent dans l'absolu à entretenir une relation poreuse avec l'analyse des logiques de marché qui privilégie le comportement individuel face aux logiques collectives. Influencée par les publications et les modèles anglo-saxons, une émancipation vis-à-vis de ces approches est nécessaire et ce, même si elles disposent d'une certaine aura dans les publications reconnues au sein de la discipline (S. Cummings et al., 2017)⁴.

* Maître de Conférences HDR en sciences de gestion-management et économie sociale et solidaire, membre de l'unité de recherche Espaces et sociétés (ESO-Rennes UMR6590 CNRS) et associé au Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (LiRIS), membre du CEBRIG-CERMI (Université libre de Bruxelles, Belgique).

Pour ce faire, il est possible de rejoindre théoriquement l'école brésilienne de la *gestão social*. Elle est née dans les années 1990 en Amérique Latine et plus particulièrement au Brésil, soit en même temps que le mouvement anglo-saxon du *social entrepreneurship*, comme le soulignent



© Patrick Blehau/Flickr

En mai 2023 à Foulain, le mur longeant la communauté Emmaüs a été restauré par des jeunes de l'institut médico-éducatif de Brottes et des compagnons d'Emmaüs afin que l'artiste peintre Thouf réalise une fresque représentant notamment l'abbé Pierre, fondateur du mouvement.

Philippe Eynaud et Genauto Carvalho de França Filho (2019, p. 162). Selon ces mêmes auteurs : « le concept de *gestão social* est complexe car il combine une dimension analytique avec une dimension pratique. Il répond par ailleurs à une double attente : ainsi, il peut tout à la fois répondre aux besoins des organisations dont l'objectif n'est pas économique et à ceux des organisations qui cherchent à développer une réponse sociale dans leur environnement. Cela conduit l'analyse vers l'exploration de différentes rationalités et de différents arrangements institutionnels. Le concept de *gestão social* a aussi un caractère heuristique en ce qu'il permet d'articuler en pratique l'économique et le social ». Dans le contexte actuel de délitement de l'État Providence et de ses politiques sociales, et des incapacités du Marché, l'analyse par la *gestão social* de la « fabrique » des politiques sociales à l'échelle des territoires et de leur dynamique économique et citoyenne, prend tout sens et toute sa pertinence.

Pour autant, si la production des solidarités est une évidence pour combattre la grande précarité et la misère (ce lien économique et social est inhérent à Emmaüs Solidarité créée par l'abbé Pierre en France), il n'en va pas de même quand nous nous intéressons à l'ONG Emmaüs International.

Mieux comprendre la stratégie de management de la solidarité de l'ONG d'Emmaüs International (EI)

Après une expérience de recherche sur la microfinance solidaire avec l'ONG Initiative Développement (ID) au Bénin au début des années 2000, en 2010, nous avons constitué une équipe de recherche avec Pr. Alex Murdock, Pr. Carmen Parra et Jacqueline Hocquet⁵, pour procéder à une première évaluation du modèle de management de la solidarité de l'ONG Emmaüs International. Trois objectifs ont alors été posés : « Vérifier la conformité des actions avec les valeurs et textes fondamentaux d'Emmaüs International », « vérifier si les pratiques de solidarité au sein du mouvement international sont « efficaces » au regard des objectifs », et, « vérifier si les pratiques de solidarité d'Emmaüs International répondent aux défis et enjeux de lutte contre la misère et la pauvreté dans le contexte international actuel ».

Au niveau méthodologique, le choix de la taille de l'échantillon des groupes contactés pour l'étude correspondait à une double volonté : celle de recueillir une quantité importante d'informations à l'international (en français, en anglais et en espagnol) de manière à pouvoir conduire une analyse précise, et, celle de s'assurer de la fiabilité statistique et qualitative des informations recueillies. Notre souhait

Les sciences de gestion-management ne peuvent plus ignorer la solidarité dans la théorie des organisations et de l'action collective sur lesquelles elles reposent.

initial était d'interroger 100 groupes sur les 317 adhérents à Emmaüs International. Finalement, 85 groupes ont répondu favorablement, soit un taux significatif de répondants de 26,8 %. La constitution de l'échantillon a obéi à deux principes : la représentativité et le hasard. Nous avons procédé à un tri de manière à classer les groupes selon leurs niveaux d'engagement au sein des activités d'Emmaüs International et ce, tout en nous assurant de la répartition géographique des groupes répondants plutôt favorablement à la géographie internationale. Nous avons également conçu un système de catégories et de notation détaillé pour l'échantillon de groupes retenu pour la recherche.

Notre objectif consistait à comprendre le management de la solidarité selon que l'on soit en présence d'actions de solidarités ou bien d'actions prioritaires (notamment, l'accès à l'eau). Nous nous sommes adressés aux responsables du management des groupes locaux selon les fonctions observées. À l'étude des données dont nous disposions, nous avons constaté que les actions de solidarités internes et externes figuraient parmi les trois priorités des 85 groupes interrogés.

Par « solidarités internes » et « solidarités externes », nous faisons référence aux échanges que les groupes membres d'Emmaüs International ont soit avec d'autres groupes Emmaüs (solidarités internes), soit avec d'autres organisations de solidarité locale n'appartenant pas au mouvement Emmaüs (solidarités externes). Cela signifie que, pour notre échantillon, 6 groupes sur 10 produisent de manière « collaborative » (faire avec) de la solidarité à l'échelle de leur propre territoire d'appartenance et d'action collective. L'ancrage territorial demeure essentiel et, il fut ainsi important de monter en théorie après cette recherche pour comprendre les liens entre culture organisationnelle et type de coopération (J. Urasadettan et al., 2018) à partir de notre échantillon, et de pas rester à l'état d'observation des faits.

Nous avons également constaté qu'une proportion significative (25 %) de groupes ne participent pas à la vente annuelle de solidarité, qui permet de financer des actions de solidarité de manière endogène et exogène. Trois raisons l'expliquent. Tout d'abord, certains groupes ne peuvent pas organiser de vente annuelle car ils n'ont pas d'activités économiques (c'est le cas de « SOS Familles », par exemple) ou bien, parce que leur financement est à 100 % basé sur des subventions publiques, les dispensant de toute activité économique. D'autres, ensuite, ne sont pas en mesure de mettre en place une vente spéciale ou de reverser une somme destinée à Emmaüs International en raison de difficultés économiques qui leur sont propres. Enfin, pour certains groupes il s'agit tout simplement d'un choix délibéré. Ainsi, pour Emmaüs Lausanne « on ne paye pas tout ce que l'on nous demande et on ne restitue pas tout, car notre crainte c'est qu'Emmaüs International se développe en extra-structure : ce qui est contraire au concept de base ». Qu'en est-il au niveau des actions prioritaires ?

Parmi les actions prioritaires, Emmaüs International a développé dès les années 2010 l'action « Eau ». Elle est celle à laquelle les groupes participent le plus. Bien qu'un peu moins de la moitié des groupes interrogés (45 %) se disent impliqués dans des projets au titre de cette action, la participation des groupes sur les autres actions politiques prioritaires n'excède pas un tiers. De même, près de la moitié des groupes formule un jugement ou une opinion à propos de cette action. Nous soulignons toutefois la participation plus limitée des groupes de la région Amérique à ce programme, ce qui s'explique principalement par l'absence de difficulté quant à l'accès à l'eau autour des groupes de cette région. L'action « Eau » est également celle recevant les meilleurs avis des personnes interrogées. C'est même l'action prioritaire qui recueille les avis les plus positifs parmi toutes celles menées par Emmaüs International, qu'elles soient de solidarité ou prioritaires comme le prouvent les commentaires du groupe Emmaüs Tohoué au Bénin : « L'utilité pour les bénéficiaires : c'est d'avoir accès à l'eau, d'éviter les maladies. C'est un changement dans leur vie : ils ne doivent plus marcher des kilomètres pour aller chercher de l'eau. Et il y a une formation pour qu'ils puissent savoir gérer tout ça. » Cette formation animée en partie par les habitants a abouti à la création d'une coopérative citoyenne locale. Quand la recherche en management des organisations d'ESS nourrit les pratiques de *gestão social* des solidarités d'une ONG à l'international !

Pour conclure, l'implication des groupes aux actions de solidarité internationale est réelle et forte notamment en ce qui concerne la vente annuelle locale de solidarité. Cette participation est plus mesurée en ce qui concerne les actions politiques prioritaires qui sont encore récentes et en

développement. Elles trouvent petit à petit leur place dans le mouvement, même si l'action « Eau » est déjà significative. Il existe néanmoins une certaine incompréhension des groupes observés à propos de certains programmes et une volonté d'évolution dans l'animation du mouvement, avec l'objectif d'augmenter les échanges interpersonnels de manière moins descendante. Cette première recherche de terrain soulève également des questions pour l'avenir du mouvement ainsi que de nouvelles voies de recherche : quelle adéquation entre les objectifs du mouvement et ses moyens pour les atteindre ? Quelles améliorations dans l'organisation du mouvement pour que la coordination entre les groupes, les élus, les instances nationales, régionales et internationales s'améliore ? Quel sens donner, pour chacun, à l'appartenance à un mouvement international dans le cadre d'une forte interaction stratégique avec le local ?

Notes de l'article

- 1 Coordination Sud, *Les ONG dans la tempête mondiale. Nouveaux débats, nouveaux chantiers pour un monde solidaire*, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 2004.
- 2 L'organisation d'Emmaüs repose sur une approche géographique par pays (Emmaüs France), par région planétaire (Emmaüs Europe) et mondiale (Emmaüs International).
- 3 P. Eynaud et G. C. de França Filho, *Solidarité et organisation : penser une autre gestion*, Toulouse, éditions Érès, 2019, p.19.
- 4 S. Cummings, T. Bridgman, J. Hassard, M. Rowlinson, *A New History of Management*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.
- 5 Respectivement : professeur à l'université de Birmingham et animateur d'un groupe Emmaüs International en Angleterre ; professeure titulaire de la chaire UNESCO en économie solidaire de Barcelone ; membre salariée en charge des solidarités au sein de l'ONG Emmaüs International avec statut consultatif auprès de l'ONU.

Références bibliographiques

- P. Glémain (dir.), C. Lamon, A. Murdock, C. Parra, M. Renoux, *Évaluation des engagements et pratiques des solidarités*, rapport de recherche à Emmaüs International, Assemblée mondiale de 2012, Anglet.
- Nathalie Lallemand-Stempak et Philippe Eynaud (coord.), écrit par des membres du Collectif FORTES, *Vers une autre Gestion*, Paris, Les Liens qui Libèrent-LLL, 2022.
- J. Urasadettan, P. Glémain et A. Amintas, « Liens entre culture organisationnelle et type de coopération. Le cas d'Emmaüs International », *Revue française de gestion*, vol. 2, n° 271, 2018, p. 29-45.

Tiers-lieux de territoire et solidarité de proximité en quartiers prioritaires

Retour sur trois expérimentations rennaises

Yves Bonny*, Sandrine Rospabé** et Béatrice Quenault***

Le développement rapide des tiers-lieux en France ces dernières années en fait un objet phare des politiques publiques. Seule une partie d'entre eux s'inscrit dans une perspective non lucrative mettant au cœur de son projet politique l'émancipation des personnes, la solidarité et l'ancrage territorial. Les trois associations rennaises étudiées dans cet article se placent dans cette logique d'encastrement des dimensions sociale, culturelle et économique qu'elles essaient de faire vivre au quotidien dans un contexte institutionnel ambivalent.

Le projet TILT (« Les Tiers-Lieux de Territoire à l'échelle de trois quartiers populaires »), financé par le programme « Recherche et Société » de la région Bretagne, porte sur trois associations de quartiers de Rennes dont une partie du périmètre est définie comme « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPPV). Il s'agit d'Au P'tit Blosneur au Blosne, de la Cohue à Maurepas et d'ESSCargo & Cie à Villejean.

Le projet combine une recherche universitaire conduite par trois chercheurs et une recherche-action impliquant les responsables des trois associations. La recherche universitaire mobilise une méthodologie qualitative associant observation directe intensive, entretiens semi-directifs auprès des acteurs internes et externes et analyse des documents internes de chaque association, débouchant sur trois monographies et sur une analyse comparative. Nous sommes actuellement engagés dans l'analyse des matériaux. Nous nous proposons d'aborder ici la thématique de la solidarité à travers trois entrées : celle du lien social et des services de proximité, celle de l'économie sociale et solidaire (ESS) en résonance avec l'éducation populaire et celle des politiques publiques de solidarité.

* Maître de conférences en sociologie, membre de l'UMR Espaces et sociétés (ESO Rennes). ** Maîtresse de conférences en sciences économiques à l'Université de Rennes, membre du Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (LiRIS). *** Maîtresse de conférences en économie et chargée de mission Tiers-lieu(x) et innovation sociale, membre d'ESO Rennes.

Entre capacité d'innovation sociale et ancrage territorial

L'appellation « tiers-lieux de territoire » a été forgée par l'équipe de recherche pour essayer de caractériser la spécificité des trois associations étudiées, qui se situent au croisement de l'action sociale, de l'ESS et de l'éducation populaire (RELIER et Réseau des CREFAD, 2021). Nous développons la thèse que l'attractivité de ce type de structure tient à des caractéristiques en phase avec plusieurs tendances culturelles et sociales contemporaines fréquemment mentionnées dans la littérature sur les tiers-lieux (bas seuil d'accès, convivialité, souplesse, innovation, collaboration, multifonctionnalité, décloisonnement...).

Mais l'examen de l'immense littérature aujourd'hui produite sur la notion de « tiers-lieu » montre aussi que de nombreux lieux ainsi nommés, comme les espaces dits de « *coworking* », les « *fablabs* » en tant qu'espaces d'échange et de création collaborative mettant à disposition différents outils et machines de fabrication numérique, ou encore les « tiers-lieux culturels », n'ont pas spécifiquement d'ancrage territorial, étant localisés avant tout en fonction d'opportunités et pour répondre à des enjeux d'accessibilité. À l'inverse, dans le cas des trois associations étudiées, la localisation du projet collectif joue un rôle central dans la vie des associations et les dynamiques générées. Elles ont pour visée de s'adresser en particulier à une population peu mobile et précaire. Leurs modalités d'organisation, de fonctionnement et d'animation favorisent l'appropriation du local, les rencontres et interactions informelles, la créativité, la prise



© S. Boyer / service communication de l'université Rennes 2

Inauguration de l'ESS Cargo, sur le campus Villejean de l'université Rennes 2.



© La Cohue

Action à la Cohue, dans le quartier de Maurepas à Rennes.

d'initiative, les projets collectifs. Et elles tissent un important maillage relationnel et partenarial à l'échelle de leur quartier d'implantation en vue de se constituer en ressource pour les habitants et les autres publics qui le fréquentent.

Le concept de « tiers-lieu de territoire » vise ainsi à désigner une articulation originale entre capacité d'innovation sociale et ancrage territorial par rapport à des structures plus institutionnalisées, plus spécialisées et moins réactives comme les maisons de quartier ou les centres sociaux, soumises aux cahiers des charges de multiples conventions et organisées autour d'une « offre de services » générant une importante division du travail et spécialisation des fonctions.

Des espaces d'animation du lien social et de la solidarité de proximité

Une première caractéristique commune à ces trois associations consiste à accueillir dans un cadre convivial et sans condition particulière les personnes qui fréquentent le quartier, à susciter les rencontres et les échanges, à soutenir leurs initiatives et leurs aspirations, à leur proposer des services en prise avec leurs besoins et leurs difficultés, à tisser des liens de partenariat pour dynamiser la vie du quartier. Cette animation du lien social et de la solidarité de proximité passe notamment par un local aménagé de façon chaleureuse, la qualité de l'accueil, la mise à disposition d'espaces de convivialité librement appropriables et polyvalents (café à prix libre, ateliers cuisine, repas partagés), l'organisation d'événements festifs sur le quartier, mais aussi le déploiement de diverses activités à dimension solidaire (aide informelle, distributions alimentaires, portage de repas à domicile, ressourcerie, accès au numérique, aux démarches administratives et aux droits, animation de groupes d'entraide).

L'un des enquêtés, qui anime le Programme de réusite éducative rennais et fréquente l'une des trois structures étudiées, pointe la rareté de ce type de lieu, peu exigeant en termes de fréquentation comme d'implication. Il souligne que les parents qu'il accompagne sont peu mobiles physiquement comme culturellement, en particulier les femmes. Pour elles, identifiées et s'identifiant avant tout comme « mamans », l'idée de sortir de chez soi pour se faire plaisir sans les enfants est tout sauf évidente, et ce type de lieu permet d'engager une dynamique en ce sens. Il souligne également que si d'autres structures du quartier (centres sociaux, maisons de quartier...) proposent des lieux ouverts à tous comme des cafés associatifs, ceux-ci prennent place dans des équipements beaucoup plus imposants et intimidants, qui sont par ailleurs souvent en lien avec des démarches administratives ou des rendez-vous avec des travailleurs sociaux, de sorte qu'ils sont peu investis et appropriés.

Un projet inscrit dans la mission « Univer.cité » de l'université Rennes 2

Le projet TILT a été initié suite à la mise en place à l'université Rennes 2, en 2021, d'un « Service universitaire à la collectivité », nommé « Univer.cité » et porté par Leszek Brogowski, en tant que vice-président et Yves Bonny comme chargé de mission.

La mission « Univer.cité » a pour ambition de rendre accessibles les ressources et les compétences universitaires aux acteurs de la société civile (associations, collectivités territoriales, TPE/PME) afin de construire avec eux des projets communs de recherche et de formation en prise avec les besoins et problématiques du terrain. Cette mission a vocation à promouvoir une autre manière de penser la formation et la recherche, ouverte au croisement des savoirs et des expériences et aux démarches participatives, contribuant au développement d'une connaissance scientifique appropriable et actionnable par le plus grand nombre. L'objectif est que les acteurs sociaux soient dès le départ et tout au long de la démarche associés aux projets, sur la base de leurs expériences, de leurs attentes et de leurs savoirs, afin de favoriser l'appropriation et le transfert des connaissances produites dans le cadre du partenariat.

La mission est constituée de quatre pôles : « Recherche et formation », « Citoyenneté et engagement sociétal », « Engagements des étudiant·e·s », « Partenariats et réseaux ».

Mise en sommeil faute de ressources en 2022 et 2023, la mission « Univer.cité » redémarre à la rentrée 2023, sous l'impulsion conjointe du nouveau président de l'université Rennes 2, Vincent Gouesët, du vice-président « Sciences et société, Partenariats », Benoît Feildel, et d'Yves Bonny comme coordinateur scientifique.

Une inscription dans l'ESS et l'éducation populaire

Une seconde caractéristique commune réside dans la place centrale occupée par la référence à l'ESS dans leurs projets associatifs et leurs orientations d'action respectives. Elles s'inscrivent toutes trois dans des perspectives d'entrepreneuriat collectif, portent une attention forte aux questions de démocratie interne (démarche délibérative, pluralité des points de vue, dynamique du « faire-ensemble » ...), de management participatif, visent à développer des activités combinant solidarité et pérennité économique. Elles se revendiquent toutes trois de valeurs fortes (partage, inclusion, solidarité, échange, réciprocité, collaboration, etc.) et

du droit à l'expérimentation pour développer la capacité citoyenne et habitante à avoir prise sur le monde (mettre en œuvre des projets, apprendre en faisant, et donc s'autoriser parfois à échouer), ce qui les inscrit également dans une perspective d'éducation populaire (Maurel, 2011).

Dans le cas de la Cohue, l'orientation ESS s'incarne centralement dans la régie de proximité, qui vise à confier aux habitants du quartier des missions de premier niveau de qualification dans le cadre de prestations de services (manutention, ménage, entretien d'espaces publics et espaces verts, gestion des encombrants, etc.) proposées aux acteurs du territoire (entreprises, bailleurs sociaux, organismes d'actions sociale, etc.). La régie s'adresse en particulier aux personnes éloignées de l'emploi et des institutions, qui connaissent ou ont eu des accidents de parcours, des difficultés diverses ou des freins périphériques qui les ont fragilisés. Articulant ESS et éducation populaire, par la valorisation des compétences, elle promeut leur réinsertion professionnelle progressive en leur proposant des contrats à durée déterminée (de deux heures à 35 heures hebdomadaires), avec pour objectif de leur redonner confiance et estime de soi, de les sortir de l'isolement, de les tourner vers l'emploi et le développement de leur projet.

La structure ESS Cargo & Cie souhaite promouvoir une société alternative de justice sociale dans laquelle les usagers ne payent les services dont ils bénéficient qu'à hauteur de leurs moyens. Cela se retrouve *via* le prix libre pratiqué pour la plupart des activités proposées ainsi qu'à l'occasion de l'expérimentation d'une monnaie-temps dans le cadre de la structuration du groupe d'entraide sur les quartiers de Villejean-Beauregard. Ce modèle alternatif de valorisation économique comptabilise les échanges en termes de temps et non pas d'argent afin de se centrer davantage sur l'humain. Si l'Esscargotière (pôle incubateur et accompagnement de projet) vise surtout une perspective d'auto-financement à long terme en développant une offre de services marchands, le pôle Mille-et-une feuilles (centré sur la solidarité et la lutte contre la précarité étudiante et habitante) s'inscrit plutôt dans une démarche d'éducation populaire favorisant l'appropriation et l'émancipation des bénévoles placés au cœur du projet.

Au P'tit Blosneur poursuit de son côté un objectif principalement social, de renforcement du lien social sur son quartier, en particulier à travers des activités en lien avec l'alimentation, qui constituent autant de « prétextes » pour permettre le tissage de liens sociaux. L'enjeu est d'inscrire ces activités dans un modèle économique hybride, caractéristique de l'ESS, mobilisant des ressources à la fois marchandes, non marchandes et non monétaires, à travers des financements publics et de l'engagement bénévole. Une

cantine solidaire récemment expérimentée, avec une tarification différenciée selon les ressources des clients et une mobilisation importante de bénévoles, a permis de tester ce type de modèle.

Une contribution reconnue mais fragile aux politiques publiques de solidarité

À travers leur capacité d'innovation sociale, du fait de leur forte réactivité et créativité à l'égard des enjeux de leurs territoires respectifs et des besoins et aspirations des habitants, ces associations contribuent à redessiner – modestement, à l'échelle locale – les politiques publiques de solidarité. Elles s'inscrivent en effet à plusieurs égards dans l'action publique, en tant que tiers-lieux d'intérêt collectif (Cléach, Deruelle et Metzger, 2015). Leur multifonctionnalité, leur visée de mixité sociale, leur ancrage dans l'ESS et l'éducation populaire, leur accent sur le lien social et la solidarité de proximité mais aussi sur les aspirations, les projets et l'expérimentation, renouvellent l'action sociale, bousculant les logiques de découpage sectoriel entre social, économique et culturel.

Notre enquête met en évidence l'ambivalence des pouvoirs publics à l'égard de ces associations. D'un côté, les acteurs institutionnels soulignent fortement leur originalité et leur pertinence. Les idées de facilité d'accès, de convivialité, de souplesse, de réactivité, reviennent de façon fréquente dans les propos des acteurs enquêtés. Mais leur positionnement en dehors des catégories usuelles et la forte dépendance de deux d'entre elles à l'égard des financements publics entrent en tension avec une structuration des services et des compétences des élus largement construite en silos, de même que l'affectation des ressources publiques, ainsi qu'avec des enjeux de gestion de finances publiques limitées. Ceci explique aussi pourquoi la Cohue est constamment citée en exemple, dans la mesure où la régie de quartier lui a permis de générer une importante capacité d'auto-financement lui assurant une autonomie financière forte à l'égard des fonds publics. L'avenir dira si le renouvellement de l'action publique dans le champ de la solidarité que favorisent les tiers-lieux étudiés réussit à s'inscrire dans la durée, à travers de nouveaux arrangements institutionnels.

Références bibliographiques

-
- Olivier Cléach, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46-2, p. 67-85, 2015.
- Christian Maurel, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- RELIER et Réseau des CREFAD, *Tiers-lieux à but non lucratif: Un recueil pour raconter, penser et confronter nos pratiques*, 2021; en ligne.

(Non) politiques nationales et solidarités sportives locales

Comparaison de programmes d'accueil des migrants par le sport en France et en Allemagne

Julien Puech* et François Le Yondre**

Dans plusieurs pays européens, des associations développent des programmes d'accueil des migrants par le sport qui, en l'espace d'une dizaine d'années, sont passés du statut de dispositifs rares, originaux et innovants à celui de pratiques relativement répandues dont l'intérêt est largement salué par les institutions nationales et européennes. Une rapide synthèse comparative des cas allemands et français permet de rendre compte de mécanismes de structuration contrastés de ces formes de solidarités sportives.

Analyser les initiatives sportives destinées aux migrants

Nous appréhendons le sport comme une façon d'analyser des philosophies politiques à l'œuvre dans les pratiques associatives ayant émergé à défaut de véritables politiques nationales ou européennes d'accueil des migrants. Dans la mesure où leur reconnaissance institutionnelle s'établit à la faveur d'une représentation apolitique du sport¹, il est en effet utile d'examiner les usages qu'elles font des activités sportives. Comment s'inscrivent-ils dans des traitements politiques contrastés des parcours de migration, du corps des migrants ou encore de leur place dans la société d'accueil ? Partant d'un répertoire de 250 programmes européens d'accueil des migrants par le sport dont nous avons relevé les objectifs, les démarches, les types de porteurs, les financements, le public ciblé et les disciplines sportives mobilisées, nous avons employé une méthode mixte (quantitative et qualitative) permettant de distinguer trois philosophies politiques dans l'accueil des migrants par le sport. La « protection » repose sur une logique de soins physiques et/ou psychologiques ; l'« intégration » vise à favoriser l'affiliation sociale par la langue et le travail ; l'« émancipation » met l'accent sur le libre développement et le bien-être des

Willkommen im Fussball (WIF) est un projet mis en place par la Fondation allemande pour les enfants et les jeunes (*Deutsche Kinder und Jugendstiftung – DKJS*), soutenu par la Fondation de la ligue des clubs de football professionnels allemands (*Deutsche Fussball Liga Stiftung – DFL*) et le Délégué du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et à l'intégration (*Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration*). Les acteurs politiques allemands sont en effet de plus en plus convaincus du rôle du sport pour l'intégration des populations défavorisées comme les réfugiés, qu'ils tentent d'activer par le biais de diverses mesures, y compris des programmes de soutien financés par l'État.

individus¹. À partir d'une analyse des correspondances multiples (ACM)² entre les programmes sportifs de quatre pays européens, nous avons ensuite mis en évidence l'opposition entre des clubs sportifs « intégrationnistes » destinés aux réfugiés statutaires situés principalement en Allemagne, des associations sportives « émancipatrices » créées spécifiquement pour accueillir des migrants sans distinction en Italie et en France et des pratiques sociosportives « humanitaires » en Angleterre³.

* Doctorant et ** maître de conférences en STAPS, membres de l'UR Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports (VIPS²).



© Dana Rösiger/Discover Football

Photo prise lors de l'action « Discover Football » organisée par l'association Fußball und Begegnung e.V. à Berlin en juillet 2011 pour promouvoir l'intégration par le sport de personnes discriminées.

En dépit des différences de motifs politiques implicites qui les animent, les acteurs engagés dans ces formes de pratiques solidaires constituent un réseau. Celui-ci regroupe aussi des financeurs publics et privés, des institutions afférentes aux enjeux migratoires ou encore des instances politiques en ayant la compétence. Même si les acteurs associatifs portant ces programmes s'inscrivent dans un domaine lié au travail social, à la solidarité ou à la philanthropie, ils partagent une préoccupation permanente visant à gagner en reconnaissance et visibilité pour exister et obtenir des subventions. Suivant le concept de Norbert Elias, ce réseau peut être envisagé comme une configuration, c'est-à-dire un ensemble de relations d'interdépendances, prenant la forme d'observations réciproques, de surveillance ou de collaborations plus ou moins approfondies, et qui donnent lieu à des ajustements continus permettant à chacun d'optimiser son niveau de prestige et de reconnaissance⁴. Ainsi, observe-t-on empiriquement les mécanismes par lesquels, à l'échelle européenne, les normes d'usage du sport pour l'accueil des migrants se construisent et évoluent. Dans le même temps, il s'agit de saisir comment les philosophies politiques qui sont à l'œuvre, sont travaillées par les interactions entre les acteurs associatifs sans que leurs porteurs n'en soient toujours conscients.

Rechercher la continuité avec une politique nationale de solidarité

Le FC Tortues de Damas est une association bénévole de loisir créée en 1973 et animée par la volonté de faire valoir une vision alternative du sport traditionnel à vocation uniquement compétitive, et qui voulait dès le départ être « aussi ouverte à des étrangers » (bénévole de l'association, 31/08/2021). Cette disposition a rendu « tout à fait naturel » dans l'esprit de ses membres le fait d'accueillir « un nombre incroyable de personnes en 2014, lorsque les réfugiés d'Afghanistan, de Syrie ont commencé à arriver en Allemagne ». À ce stade, l'association entend principalement utiliser les activités sportives pour aider ces personnes à dépasser les traumatismes résultant de la migration. L'inscription dans un réseau de partenaires à l'échelle nationale a ensuite considérablement renforcé l'ampleur de leur offre sportive destinée aux réfugiés : « la première grande percée a vraiment eu lieu en 2015 lorsque a été lancé le projet *Willkommen im Fußball* » (président de l'association, 30/09/2021).

Sur le fond, chacun des acteurs de ce réseau s'accorde à faire de la « participation sociale » des réfugiés un objectif partagé. Selon les financeurs publics du projet, celle-ci se comprend systématiquement comme la possibilité de transmission par le sport « de connaissances linguistiques, puis de connaissances scolaires et maintenant beaucoup de

La Fédération sportive et gymnique du Travail (FSGT) est une fédération sportive fondée en 1934 pour représenter les travailleurs et résister au fascisme, qui fait partie d'un mouvement sportif composé d'une dizaine de fédérations dites « affinitaires », toutes fondées sur des affinités idéologiques ou confessionnelles.

Contrairement aux fédérations délégataires dont la mission est d'organiser des compétitions sportives, les fédérations affinitaires s'attachent à développer des concepts alternatifs au modèle de la performance et de la spécialisation sportives.

connaissances professionnelles, de formations d'entraîneur d'arbitre » (responsable du programme, 04/10/2021). Ainsi, alors que les objectifs initiaux des Tortues de Damas s'inscrivaient principalement dans une logique de soin et de protection, l'accession à un réseau de partenaires national et aux financements qui lui sont accordés produit une nette inflexion de son action vers une logique intégrationniste. *A posteriori*, les membres de l'association reconnaissent que le projet *WIF* a « tout changé » : « Nous étions toujours invités à Berlin, où nous avons fait connaissance d'autres clubs (...) Et puis nous avons développé de nombreuses idées qui occupent désormais le devant de la scène. Par exemple, ce que nous avons fait avec ces cours d'allemand, la formation professionnelle » (président de l'association, 20/09/2021).

L'association est désormais connue en Allemagne au point de susciter l'émergence d'acteurs s'inscrivant dans son sillage. Ainsi, après avoir connu l'influence d'un réseau déjà constitué en transformant le sens politique de ses dispositifs pour l'intégrer, elle se trouve désormais en position d'acteur prestigieux qui doit tenir son rang en développant cette logique intégrationniste (apprentissage de la langue, formation professionnelle), tout en exerçant elle-même une influence sur de nouveaux acteurs.

Compenser et contester les politiques de « non-accueil »

La création de l'association Football Sans Couleur (FSC) en 2017 est issue d'échanges entre des bénévoles d'une association proposant des cours de français à ses bénéficiaires, des migrants aux profils variés n'ayant « pas l'occasion d'intégrer des clubs de foot normaux » (présidente de l'association, 21/02/2022). L'absence d'« occasion » est en réalité un euphémisme pour désigner une impossibilité administrative que ni les instances politiques compétentes ni

le mouvement sportif n'entendent traiter. Comblent cette absence de considération politique devient ainsi un motif d'action pour cet autre membre de l'association : « S'ils pouvaient jouer dans des clubs de la FFF, la question de notre existence ne se poserait même pas. Mais du coup, on compense, on comble un vide constamment » (bénévole de l'association, 18/02/2022). Ces deux témoignages montrent à la fois la revendication d'une rupture entre le FSC et les institutions politiques et sportives françaises, mais aussi l'absence de légitimité perçue par les membres de cette association. Isolée et marginale à ses débuts, elle s'organisait alors de manière « complètement informelle ».

L'inscription et le financement de ses activités par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)⁴ a permis au FSC de bénéficier d'une reconnaissance qu'elle n'avait pas obtenue des instances sportives traditionnelles. Cette fédération affinitaire revendiquant l'héritage d'une pratique sportive ouvrière et populaire défend un principe d'ouverture et d'accueil inconditionnel des populations étrangères. En proposant une pratique sportive spécifiquement destinée aux migrants et « revendiquée comme telle parce qu'ils n'ont pas d'autres espaces où jouer » (bénévole de l'association, 18/02/2022), l'association FSC consacre alors une rupture politique importante avec la tradition d'une « politique indifférente aux particularismes ethniques des personnes » des institutions sportives françaises⁵. Tandis qu'elle s'inscrit dans une démarche de compensation et de contestation des politiques nationales d'accueil, sa reconnaissance par la FSGT lui permet d'accéder à l'échelle locale à un certain prestige à travers lequel elle diffuse auprès d'autres acteurs l'idée d'un sport comme outil d'action et de revendication politique. Plusieurs associations françaises dessinent ainsi un espace sportif alternatif à celui du sport traditionnel porté par les fédérations délégataires et fondé principalement sur la performance.

Des tendances autour desquelles varient les associations

Si elles partagent les mêmes enjeux de reconnaissance, de visibilité et de légitimité, les différentes structurations des projets sportifs français et allemands n'articulent pas de la même manière leurs objectifs et les cadres politiques nationaux. Dans la perspective de l'intégration socio-professionnelle, les Tortues de Damas sont reconnues par les institutions sportives et politiques, dont l'influence à leur égard est d'autant plus importante qu'elle fait de l'association un acteur central de l'accueil des migrants par le sport. La reconnaissance du FSC par la FSGT l'encourage au contraire à proposer des activités sportives aux migrants dans une perspective militante en rupture avec les traditions politiques et sportives françaises.

Toutefois, ce travail comparatif qualitatif n'épuise pas la diversité des pratiques sportives proposées aux migrants. Celles-ci sont fort variées mais leur orientation politique évolue systématiquement en fonction des réseaux dans lesquels les acteurs associatifs s'inscrivent. Ces orientations typiques constituent ainsi des tendances autour desquelles varient les associations selon les configurations dans lesquelles elles sont prises.

Malgré tout, les associations françaises et allemandes que nous investiguons bénéficient toutes deux d'une reconnaissance par des fédérations sportives qui obtiennent des subventions publiques plus ou moins directes pour l'accueil des migrants. Ce trait commun les différencie considérablement d'autres types de solidarité sportive, comme c'est le cas par exemple des pratiques américaines. Outre-Atlantique, l'austérité fiscale est telle qu'une série de programmes sportifs publics-privés remplacent désormais totalement les politiques de protection sociale des États, en utilisant des dispositifs à but non lucratif et, paradoxalement, également de privatisation. Si l'on retrouve parfois ce modèle d'« entrepreneuriat social » dans l'accueil des migrants par le sport en Europe, l'exemple des associations sportives françaises et allemandes montre que l'influence des fédérations sportives, et des subventions publiques dont elles bénéficient, demeure prédominante sur ces pratiques solidaires en Europe.

Notes de l'article

1 J. Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 13, n° 50, 2000, p.13-27.

2 L'analyse des correspondances multiples (ACM) est une méthode d'analyse factorielle permettant la représentation visuelle d'un grand nombre de variables qualitatives afin de faciliter l'interprétation des modalités d'association les plus fréquentes entre elles.

3 J. Puech, F. Le Yondre et J. Freedman, « L'accueil des migrants par le sport : l'Europe à la croisée de philosophies politiques différenciées », *Culture e Studi del Sociale*, vol. 6, n° 2, 2021, p. 245-263.

J. Puech, F. Le Yondre et J. Freedman, « Typology of European Sports Programmes for Welcoming Migrants: Contrasting Political Philosophies. », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 24, 2023, p. 1381-1411.

4 N. Elias, *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1990.

5 P. Weiss et J.-C. Meyer, « Getting on the Good Foot and Showing True Colors: Football, Diversity, and Nation-Building in France and Germany, 1950-2018. », *Stadion*, vol. 46, n° 1, 2022, p. 91-109.

L'Europe à l'épreuve des crises : la solidarité augmentée

Corinne Delon-Desmoulin* et Gil Desmoulin**

Les prochaines élections européennes du mois de juin 2024 invitent à réfléchir sur l'action de l'Europe et son avenir, d'autant qu'elle a traversé plusieurs crises ces 25 dernières années, y compris une crise de confiance. Ces turbulences ont contribué à affecter la solidarité financière européenne qui est pourtant essentielle à la construction européenne. Cette situation aurait pu s'avérer désastreuse pour l'avenir de l'Union si un sursaut n'était pas venu, paradoxalement, de l'accumulation des crises et difficultés.

Notion polysémique, la solidarité est essentielle à la construction européenne. Indispensable à l'instauration d'une paix durable sur le sol européen et au développement des échanges entre États, elle est affirmée aux prémices de la construction européenne dans la Déclaration prononcée par Robert Schuman le 9 mai 1950 : « (l'Europe) se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Affirmée dès 1957 dans le préambule des traités communautaires sous l'angle de la solidarité avec les pays d'Outre-mer, au fil du temps, la solidarité a pris des aspects divers : solidarité dans l'action, entre les peuples ou entre les États membres. Toutefois, ce n'est que depuis l'adoption du traité sur l'Union européenne du 7 février 1992 qu'elle figure dans le corps des traités et ce à plusieurs reprises, ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La solidarité financière n'est pas en tant que telle consacrée par les traités européens bien que la doctrine ait considéré qu'elle est sous-jacente à certaines dispositions des traités. Toutefois, la Cour de justice de l'Union européenne dans une décision du 16 février 2022 établit très clairement le lien entre solidarité et budget européen en rappelant que ce principe de solidarité entre États est un principe fondamental et en considérant que le budget de l'Union européenne est un moyen de concrétiser cette solidarité dans les politiques et actions de l'Union afin d'en assurer la mise en œuvre. Il est vrai que la solidarité a pris

une dimension financière dès le droit romain, si bien que l'aspect financier de la solidarité est essentiel pour caractériser la notion qui comprend aussi un devoir moral d'assistance selon la théorie du solidarisme portée par Léon Bourgeois.

Depuis l'origine des Communautés, cette solidarité européenne ne s'est véritablement forgée qu'autour de budgets communs, par la mise en commun de ressources et le développement de politiques européennes. La solidarité financière reste ainsi consubstantielle à la construction de l'Europe communautaire. Pourtant, face aux difficultés, aux crises et aux défis multiples auxquels l'Europe a été confrontée, la solidarité a semblé se disloquer au profit d'un repli national. Paradoxalement, les événements de ces dernières années ont apporté le sursaut espéré et la solidarité financière européenne semble aujourd'hui en reconstruction.

Une solidarité financière consubstantielle à la construction européenne

Les États membres ont construit progressivement une solidarité financière à la fois horizontale et verticale, interne et externe¹, qui se manifeste au travers des politiques européennes ou des outils financiers. Aux outils traditionnels d'une solidarité ordinaire se sont ajoutés ces dernières années des instruments plus spécifiques, au profit d'une solidarité de l'exception.

Sans nul doute, les fonds structurels représentent le fondement de la solidarité financière européenne. L'objet de ceux-ci est de réduire les disparités de développement, quelle qu'en soit la nature, entre les États membres et entre

* Maître de conférences en droit public et directrice du laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (LiRIS).
** Maître de conférences en droit public et membre du LiRIS.



© European Commission

L'affiche du plan de relance *Next Generation EU* sur la façade du bâtiment Berlaymont, siège de la Commission européenne à Bruxelles, mai 2021.

les régions européennes. La prise de conscience qu'une solidarité financière était nécessaire est intervenue assez rapidement, alors que les premiers contours financiers de la Politique agricole commune commençaient à être dessinés. Quelques années plus tard, la solidarité financière est devenue une préoccupation à part entière en raison d'une situation économique dégradée puis devant l'impact des premiers élargissements des Communautés européennes. La Commission européenne a d'ailleurs alerté assez rapidement les États membres sur les risques d'un déséquilibre entre régions européennes et sur le retard pris par plusieurs régions en termes de développement. D'ailleurs, plusieurs pays s'inquiétaient des conséquences économiques potentielles de ces élargissements mais aussi des effets de la toute nouvelle Union économique et monétaire.

Au début des années 1970, le Conseil a ainsi modifié la réglementation relative au Fonds social européen ainsi que celle du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) afin de favoriser et de mieux financer la politique de développement régional. Par ailleurs, pour répondre à la demande du Royaume-Uni et pour parachever l'ensemble, le Conseil a créé en 1975 un nouveau fonds destiné spécifiquement aux régions en retard de développement : le Fonds européen de développement économique régional (FEDER). Progressivement, les fonds structurels sont devenus les outils d'un accompagnement financier de l'intégration européenne au travers de la politique de développement régional puis, à partir de 1986, de la politique de cohésion². Toutefois, ils ne permettaient pas d'intervenir lorsqu'une urgence se produisait c'est pourquoi ils ont été complétés par des instruments financiers dédiés aux situations exceptionnelles.

En réaction aux crises humanitaires et aux catastrophes naturelles dont l'Afrique était régulièrement le théâtre, l'Europe communautaire s'était dotée d'outils financiers de solidarité externe lui permettant d'intervenir rapidement et ponctuellement dans des pays tiers en proie à des grandes difficultés. Il en était ainsi en particulier de la réserve « pour aides d'urgence » créée en 1993 qui autorisait la mobilisation rapide de moyens en cas de crise humanitaire ou l'octroi d'une assistance financière à un pays tiers.

Néanmoins, il est apparu que de tels instruments faisaient défaut dans le cadre d'une solidarité interne, c'est-à-dire, entre États membres de l'Union européenne, lorsque l'un d'entre eux subissait une crise majeure. C'est ainsi qu'en 2002, à la suite de fortes et graves inondations en Europe centrale, le Conseil a initié la création du Fonds de solidarité de l'Union européenne afin de soutenir financièrement un État membre ou un pays dont l'adhésion à l'Union est en cours de négociation en cas de catastrophe naturelle

Le budget de l'Union européenne est un moyen de concrétiser cette solidarité dans les politiques et actions de l'Union afin d'en assurer sa mise en œuvre.

majeure. Il peut intervenir en cas d'inondations, d'incendies de forêt, de tremblements de terre, de tempêtes ou de sécheresse. A cette liste sont venues s'ajouter en 2020 les urgences de santé publique majeures, telles que la pandémie de Covid-19. Aujourd'hui, les dotations des deux instruments sont réunies dans « la réserve de solidarité et d'aide d'urgence », dont l'enveloppe annuelle s'élève à 1,2 milliard d'euros (au prix de 2018).

Toutefois, ces nouveaux outils ne doivent pas donner l'illusion d'une solidarité européenne inébranlable. Chaque discussion budgétaire a montré au contraire sa fragilité dans un contexte de débats et de refus de la part des États membres. Pour autant, alors que le délitement semblait inexorable, elle semble aujourd'hui en phase de reconstruction.

Une solidarité financière en reconstruction

La faiblesse récurrente du budget européen régulièrement plafonné à 1 % du Revenu national brut de l'Union et les remises en question régulières du projet européen ont bousculé ce qui constitue la substance même du projet européen. La solidarité financière a ainsi progressivement révélé ses limites et sa fragilité au point de susciter des interrogations quant à l'avenir de l'UE. Pourtant, les crises de ces sept dernières années, d'une ampleur et d'une variété inédites, ont contribué à ressouder les européens et à montrer que la solidarité financière est indispensable à l'avenir de l'Europe.

Alors que la construction et la pérennisation de l'Union européenne sont indissociables de la nécessité de parvenir et de maintenir une solidarité entre États membres, la réalité est plus contrastée. En effet, la solidarité européenne est toujours marquée du sceau d'une certaine fragilité liée à la nature même du budget européen. Ce dernier comporte en effet une grande part de dépenses de transfert lesquelles correspondent à une redistribution des moyens financiers en direction des États membres mais dont le montant est très faible au regard des budgets publics nationaux et régionaux.

Par ailleurs, alors que le budget de l'Union européenne doit justement constituer un instrument de solidarité majeure, cette dernière est contrariée par la rigueur du cadre financier pluriannuel³. Certes, le budget est adopté chaque année, mais il doit respecter une trajectoire négociée et définie au préalable qui ne laisse que peu de place aux ajustements éventuellement décidés en cours de période. Cette contrainte se combine avec celles pesant sur les États membres, pour la plupart confrontés à des déficits et à un endettement importants, qui les conduisent à limiter l'augmentation du budget européen et donc *in fine* la solidarité financière européenne, et ce alors que de nouveaux besoins sont apparus avec l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale. Ainsi, des régions autrefois aidées se sont retrouvées « concurrencées » par un afflux de régions plus pauvres qui devaient être soutenues par le budget de l'Union européenne afin de rattraper leur retard.

Enfin, même si le budget de l'Union européenne est alimenté par des ressources propres, ces dernières, tout en appartenant juridiquement à l'Union européenne, restent assez similaires à des contributions nationales. Cette situation conduit les États à focaliser leur attention sur les soldes nets et la recherche d'un « retour sur investissement »⁴. Cette modalité de financement va au final à l'encontre de la solidarité car certains États mettent en avant leur situation de « contributeurs nets » au budget de l'Union européenne, puisqu'ils versent davantage de ressources à l'Union qu'ils n'en reçoivent, pour demander des allègements de contribution. En conséquence, ils tentent de maximiser l'aide reçue par l'Union au détriment de la solidarité entre États et, au-delà, de la solidarité entre les citoyens européens.

Marqué par une grande stabilité jusqu'au début des années 2000, le système de redistribution a été remis en cause par la succession des crises (crise financière de 2008, crise de la Covid-19, invasion russe en Ukraine) et par l'impérieuse nécessité d'accentuer la lutte contre le réchauffement climatique. Cette nouvelle donne a amené la Commission européenne à faire évoluer la solidarité financière européenne. Certes, l'objectif de rattrapage économique, qui s'applique aux régions les plus pauvres, demeure, mais cette stratégie est complétée par une approche qui vise à orienter une partie des moyens de l'Union vers la croissance, l'emploi et l'accompagnement des transitions.

Le Brexit, la crise de la Covid-19, la menace environnementale et plus encore l'attaque russe en Ukraine auraient pu mettre à mal définitivement la solidarité européenne. Pourtant, il n'en a rien été. Si les discussions budgétaires et plus encore les négociations du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ont été nourries voire conflictuelles, l'obligation d'agir ensemble face aux périls et aux crises l'a emporté⁵.

Ainsi, l'adoption du plan de relance européen, *Next generation EU*, en complément du cadre financier pluriannuel, ses modalités de financement par la réalisation d'un emprunt européen, pour faire face aux conséquences économiques de la Covid-19, démontrent la volonté d'une solidarité nouvelle. De la même manière, le *Green Deal*, ou Pacte vert, illustre l'existence d'une solidarité face au changement climatique. Enfin, les États membres ont réussi à s'entendre pour mener des actions de solidarité hors normes en faveur de l'Ukraine, tant dans leur nature que dans leur montant, en utilisant les outils existants ou en développant des outils nouveaux : assistance macrofinancière, aide humanitaire, aide financière au maintien des services essentiels ou encore en soutenant l'armée ukrainienne par la mobilisation de la Facilité européenne pour la paix.

Notes de l'article

1 M. Blanquet, « L'Union européenne en tant que système de solidarité : la notion de solidarité européenne », in Maryvonne Theron (dir.), *Solidarité(s) – Perspectives juridiques*, Ed. Institut Fédératif de Recherche – Université Toulouse 1 Capitole, Collection Actes de colloques, Toulouse, 2009, p. 155-195.

2 C. Delon Desmoulin, « Des fonds structurels pour quelle solidarité financière au sein de l'Union européenne ? », *Revue du droit de l'Union européenne*, n° 2/ 2023, p. 106-115.

3 Sur les contraintes enserrant le budget européen : C. Delon Desmoulin, « Le destin du budget de l'Union européenne », *Gestion et Finances publiques*, n° 3, 202, p. 64-70.

4 B. Melmoux-Eude, « Les relations financières entre la France et l'Union européenne : est-il possible de dépasser l'éternel "juste retour" ? », RFFP n° 141, fév. 2018, p. 35.

5 J. Bénétou, « Une nouvelle solidarité européenne ? », *Gestion et Finances publiques*, n° 3, 202, p. 93-99.

Références bibliographiques

Jean-Claude Barbier, « Les frontières de la solidarité dans l'Union européenne », in B. Muller, J.-C. Barbier et M. Bresson, *Les solidarités à l'épreuve des crises*, L'Harmattan, 2012, p. 19-37.

Chahira Boutayeb, « La solidarité, un principe immanent au droit de l'Union européenne. Éléments pour une théorie », in Chahira Boutayeb (dir.), *La solidarité dans l'Union européenne. Éléments constitutionnels et matériels*, Paris, Dalloz, 2011.

Corinne Delon Desmoulin et Gil Desmoulin (dir.), « Quelle solidarité financière pour l'Union européenne ? », *Gestion et finances publiques*, numéro spécial, juil. août 2017.

Corinne Delon Desmoulin et Gil Desmoulin, « La solidarité financière dans l'Union européenne », Contribution aux Hommages offerts au professeur Michel Prieur Pour un droit commun de l'environnement, Dalloz, 2007.

Gil Desmoulin, « La solidarité, retour sur l'exercice d'une compétence territoriale complexe », *Bull. juridique des collectivités locales*, n° 3, 2021, p. 171-179.

Les inégalités à la première personne : les voix dissonantes de la pauvreté chez Marivaux

Florence Magnot-Ogilvy*

Chez Marivaux, le discours sur la pauvreté est décliné en différentes voix et dispositifs énonciatifs et fait varier, selon les textes et les genres littéraires, le point de vue sur les inégalités de fortune. Prolongeant une potentialité subversive de la pensée augustinienne sur le droit de propriété, Marivaux s'appuie sur la capacité de la littérature à faire varier les sources de la voix et du point de vue pour donner à *entendre* la diversité des expériences de pauvreté. Mais il n'est pas facile de se mettre à la place du pauvre...

Le XVIII^e siècle voit se préciser et se diffuser la critique de la charité en tant que secours vertical aux pauvres et passant forcément par l'instance divine. Si le mouvement de laïcisation et d'institutionnalisation du secours s'observe de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire, il s'intensifie avec la génération des hommes des Lumières, qui remet en question les fondements religieux de la solidarité pour y substituer un devoir moral absolu, dicté par la commune appartenance à l'humanité. Dans les dictionnaires d'Ancien Régime, et encore dans l'*Encyclopédie*, les définitions de la pauvreté restent cependant structurées par la distinction chrétienne entre les pauvres vertueux et les « mauvais pauvres » qui pourraient travailler ou qui se révoltent contre leur condition. La distinction entre pauvres « naturels » et pauvres « non naturels » correspond également à des différences de degrés d'empathie, la misère du pauvre « accidentel » générant plus d'émotion et de pathétique et motivant davantage l'action charitable.

Un auteur n'appartenant pas encore à la génération des Lumières philosophiques propose cependant une réflexion originale non seulement sur la vertu théologique de charité, dont les masques sociaux font l'objet d'une satire ancienne et traditionnelle, mais encore sur les sentiments du pauvre auquel l'écrivain donne voix, en activant parfois une forme de radicalité qui résonne jusqu'à nous. Parmi les écrivains du XVIII^e siècle, Marivaux n'est en effet pas celui que l'on attend

le plus dans le champ politico-moral des inégalités et des solidarités. En amont des Lumières militantes plus explicitement politisées, son œuvre est pourtant profondément politique en ce qu'elle interroge l'articulation entre morale et ordre social, annonçant la critique rousseauiste du droit de propriété.

La théologie chrétienne admet que le droit de propriété repose sur le droit naturel et trouve sa source dans la nature humaine, mais les pères de l'Église, et notamment Saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*, précisent la distinction entre *possession* et *usage* des richesses, si bien que le chrétien ne doit pas considérer comme privé l'usage des biens, chacun devant pouvoir user des biens selon ses nécessités. La possession des biens est donc privée, mais le droit de propriété doit céder devant les nécessités éprouvées par autrui. Si l'on retrouve ces principes évangéliques chez Marivaux, et avant lui bien sûr, de manière plus oblique chez Pascal, comme une sorte de secret qui ne peut être révélé à tous, ils sont fortement infléchis par le dispositif du roman à la première personne et par le mouvement d'intériorisation du point de vue qu'il opère : non seulement Marivaux fait parler le pauvre, mais encore ce n'est pas nécessairement un « bon pauvre », humble, vertueux, résigné, l'idéal du pauvre, qu'il fait parler.

Comme il est difficile d'évoquer en quelques pages toutes les modalités selon lesquelles Marivaux réfléchit à la justification morale des inégalités sociales, et afin de proposer un bref échantillon des tonalités de la critique marivaudienne de l'inégale répartition des richesses, j'aimerais faire entendre quelques accents des voix de pauvres qu'il invente.

* Professeure de littérature française du XVIII^e siècle, membre du Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (CELLAM).



© Besançon, musée des beaux-arts et d'archéologie – Photographie Pierre Guenat

Photo d'une faïence de Niderviller représentant une mendiante et son enfant.

La double voix de Marianne : de la jeune fille secourue et humiliée à la narratrice accusatrice

« *Et moi je dis que c'est une œuvre brutale et haïssable, œuvre de métier et non de sentiment*¹. »

Dans *La Vie de Marianne*, Marivaux choisit comme protagoniste et narratrice une femme de cinquante ans, devenue comtesse (le lecteur ne saura pas de quelle manière s'est opérée cette ascension car le roman est inachevé), qui raconte sa vie dans des lettres écrites à une amie. Retirée à la campagne et ayant atteint une position d'indépendance sociale et économique, elle raconte son expérience de jeune orpheline pauvre contrainte à vivre de la charité des autres. Certes Marivaux s'engage après cette parenthèse dans une direction traditionnelle puisque le vieux dévot charitable n'est qu'un Tartuffe libidineux, mais l'écrivain fait entendre une autre voix avant d'emprunter ce scénario narratif plutôt attendu. D'une conversation portant sur son indigence, qu'elle choisit de taire, la jeune Marianne de quinze ans ressort matériellement secourue mais psychologiquement dévastée, le « cœur noyé dans la honte ». Transformant en une alchimie proprement révolutionnaire la honte en revendication, Marianne narratrice vient venger la pauvre qu'elle a été, en faisant une longue digression dont voici un extrait : « Est-ce qu'on est charitable à cause qu'on fait des œuvres de charité ? Il s'en faut bien ; quand vous venez vous appesantir sur le détail de mes maux, dirais-je à ces gens-là, quand vous venez me confronter à toute ma misère, et que le cérémonial de vos questions, ou plutôt de l'interrogatoire dont vous m'accablez, marche devant les secours que vous me donnez, voilà ce que vous appelez faire une œuvre de charité ; et moi je dis que c'est une œuvre brutale et haïssable, œuvre de métier et non de sentiment. J'ai fini ; que ceux qui ont besoin de leçons là-dessus profitent de celle que je leur donne ; elle vient de bonne part, car je leur parle d'après mon expérience². »

L'originalité de cette voix tient au message qu'elle porte : le pauvre lui aussi est sensible et la vraie charité doit ménager cette sensibilité-là. Mais le coup de génie de Marivaux est de dédoubler la voix de la destinataire des secours : Marianne écrasée par la honte à quinze ans, Marianne révoltée à cinquante ans. Par ce dispositif de dédoublement de l'identité, Marivaux fait saisir au lecteur toute la révolte rentrée de la pauvre qui dépend du secours qu'on lui donne et qui ne peut donc pas parler. À cette blessure narcissique apparemment mortelle, l'épistolière a survécu et elle répond en réparant l'humiliation par l'écriture. Là où le pauvre ne pouvait parler, l'ancien pauvre peut prendre la parole. Créant un personnage qui circule du bas

en haut de l'échelle sociale, Marivaux fait entendre une voix d'une violence inédite parce qu'elle n'avait pu émerger au moment des faits.

L'interpellation indignée de L'Indigent philosophe : un appel à la révolte venue de la marge sociale

« *Eh ! morbleu, n'êtes-vous pas honteux de mettre sur vous tant de lingots en pure perte, pendant que vous pourriez les distribuer en monnaie à tant de malheureux que voici, et qui meurent de faim³ ?* »

À trop exclusivement ancrer la pensée de Marivaux dans son christianisme évangélique, on risque de négliger l'amplitude des voix qu'il invente. Or, le détour par des voix fictives est pleinement exploité par Marivaux, qui en profite pour formuler l'impensable révolte du pauvre. On sait l'usage que Marivaux a fait de la voix des valets, des Arlequins, des petits villageois dans son théâtre pour critiquer la suffisance et les failles morales des maîtres. On connaît moins les pauvres et subalternes qu'il fait parler dans ses *Journaux*. Inspiré par le modèle anglais du *Spectator* d'Addison et Steele (1711-1712), les différents « Journaux » écrits par Marivaux sont le laboratoire des voix qu'il fait résonner dans ses pièces de théâtre et dans ses romans. L'indigent philosophe est un clochard indifférent à l'opinion et un philosophe d'un nouveau genre, qui s'est affranchi des préjugés et n'éprouve ni honte ni culpabilité à sa ruine.

Sa position gaiement marginale (sa gaieté est alimentée par un abandon à l'ivrognerie) ne l'empêche pas, d'une manière certes fugace, de dénoncer radicalement le déséquilibre des richesses :

« *C'est que je vois de ma fenêtre un homme qui passe dans la rue, et dont l'habit, si on le vendait, pourrait marier une demi-douzaine d'orphelins ; voilà un vrai gibier pour un chasseur de mon espèce ; ah ! que j'aurai de plaisir à tirer dessus du grenier où je suis⁴.* »

Non seulement ce clochard alcoolique n'éprouve nulle honte à ne pas travailler et à vivre de la bienfaisance, mais encore il imagine faire du riche insolent un gibier de chasse, en une image aussi fugace que saisissante. Dans la suite du texte, l'indigent philosophe indigné interpelle vertement le riche dont l'habit est inutilement couvert d'or. L'indigent ne passe donc pas à l'acte, mais l'image de « ce tir aux riches » lui procure du plaisir, même si elle laisse rapidement place à un dialogue imaginaire vif mais moins menaçant. La tentation du meurtre est donc vite écartée.

Le Legs (1736) : rapporter une « pensée de soubrette » ou la réverbération critique du discours sur la pauvreté

« Cette prudence ne vous rit pas, elle vous répugne ; votre belle âme s'en scandalise ; mais tout le monde n'est pas comtesse : c'est une pensée de soubrette que je rapporte⁵. »

L'intrigue du *Legs*, une pièce de Marivaux représentée en 1736, tourne autour des divers calculs et profits que les personnages peuvent tirer de leurs relations avec les autres (calculs appuyés certes sur des « inclinations » et donc quelque peu adoucis). Marivaux imagine cet échange entre Lépine, le valet, et une riche et délicate comtesse. Lépine vient de révéler à la comtesse la véritable raison pour laquelle Lisette, sa femme de chambre en qui elle a toute confiance, s'oppose au remariage de la comtesse avec le maître de Lépine. Le valet révèle que la soubrette voit dans ce potentiel remariage un risque de diminution des profits qu'elle tire de l'indépendance et de la solitude de la comtesse :

« Lépine : [...] Elle prétend que votre état de veuve lui rapporte davantage que ne ferait votre état de femme en puissance d'époux ; que vous lui êtes plus profitable, autrement dit plus lucrative.

La comtesse : Plus lucrative ! C'était donc là le motif de ses refus ? Lisette est une jolie petite personne !

Lépine : Cette prudence ne vous rit pas, elle vous répugne ; votre belle âme s'en scandalise ; mais tout le monde n'est pas comtesse : c'est une pensée de soubrette que je rapporte. Il faut excuser la servitude. Se fâche-t-on qu'une fourmi rampe ? La médiocrité de l'état fait que les pensées sont médiocres. Lisette n'a point de bien ; et c'est avec de petits sentiments qu'on en amasse⁶. »

Le passage est essentiel et révélateur de la multiplicité des niveaux d'interprétation de la pensée marivaudienne. Le discours de Lépine est difficilement situable, ou plutôt, on peut l'entendre de diverses manières selon le point de réception où l'on se place. Du point de vue de la comtesse et du public distingué, les motivations de Lisette sont basses, *i-gnobiles*, non nobles. Le propos passe par la bouche de Lépine qui comprend et englobe les deux points de vue : celui de Lisette, dont l'âme est forcément « rampante » comme une petite fourmi qui doit amasser des miettes pour constituer un bien, et celui de la comtesse, qui s'exprime depuis sa position (et son patrimoine) de comtesse. L'habileté de Marivaux consiste à fabriquer un discours qui ne penche ni d'un côté ni d'un autre mais qui dévoile et la petitesse des calculs de l'intérêt, et l'absence de compréhension de la situation des pauvres par les riches, et l'inanité des visions qui essentialisent des attitudes (des *habitus*) qui dépendent, à un certain niveau d'analyse, des conditions de vie, ou de survie,

des individus. Ainsi, Marivaux place au centre de l'échange la question de l'articulation du système de valeurs et de la position socio-économique des personnages. Le discours de Lépine n'entérine pas l'essentialisation morale des pauvres et des riches en glissant une ironie critique dans l'enchaînement des phrases : « votre belle âme s'en scandalise mais tout le monde n'est pas comtesse ». On peut tout aussi bien entendre ici que pour avoir une « belle âme », rien de tel que l'indépendance économique, qui n'est pas accessible à tous. Ainsi, le fait de rapporter la pensée d'une soubrette et de l'expliquer à une comtesse permet à Marivaux de déployer en même temps plusieurs points de vue possibles sur l'inégalité des richesses et la manière d'y répondre, en deux courtes répliques.

Échappant sans cesse aux catégories, ne se réduisant ni aux principes du christianisme évangélique ni à une demande politique pour plus de justice sociale, la position de Marivaux vaut surtout par la subtilité des réflexions sur la bonne manière de compenser les inégalités sociales, entre devoir collectif et spontanéité individuelle, et elle dit beaucoup sur les ambiguïtés de la régulation de la solidarité. Sa profonde originalité est d'introduire le point de vue du pauvre dans ce débat politico-moral en variant, au fil des voix fictives, l'accent, la source et la tonalité du propos, afin de donner à entendre, par ces déplacements de la parole et du point de vue, les multiples effets de la pauvreté sur les individus.

Notes de l'article

- 1 Marivaux, *La Vie de Marianne*, Partie I, Paris, éd. J. Goulemot, 2007, p. 83.
- 2 *Ibidem*.
- 3 Marivaux, *L'Indigent philosophe*, Feuille V, *Journaux*, t. II, éd. M. Escola, É. Leborgne et J.-C. Abramovici, Paris, Garnier Flammarion, 2010, p. 127.
- 4 *Ibidem*.
- 5 Marivaux, *Le Legs*, scène XXI, *Théâtre Complet*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 443.
- 6 *Ibidem*.

Références bibliographiques

- Sylvie Dervaux, « Figures du riche et du pauvre dans *L'Indigent philosophe* », *Être riche au siècle de Voltaire*, dir. J. Berchtold et M. Porret, Genève, Droz, 1996, p. 331-347.
- Nicolas Fréry, « Le bienfait humiliant. Charité et indécatesse dans *La Vie de Marianne* », *La Pauvreté au féminin. Indigentes et pauvresses dans la fiction des XVIII^e et XIX^e siècles*, dir. F. Magnot-Ogilvy et S. Pujol, à paraître chez Hermann.
- Geneviève Gavignaud-Fontaine, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, La boutique de l'histoire édition, Paris, 2009.
- Michel Gilot, « "Toutes les âmes se valent" », *Marivaux d'hier, Marivaux d'aujourd'hui*, dir. H. Coulet, J. Ehrard et F. Rubellin, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 97-105.
- Florence Magnot-Ogilvy, *La Parole de l'autre dans le roman-mémoires (1720-1770)*, Louvain, Peeters, 2004.
- Christophe Martin, « "La nature ne fait ni princes ni riches". Politique du renversement dans les comédies insulaires de Marivaux », *Les Lumières du théâtre. Avec P. Frantz*, éd. R. Bret-Vitot, M. Delon, S. Marchand, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 331-337.

Formes littéraires de la solidarité au féminin

L'expérience fondatrice de l'amitié tragique chez Beauvoir

Hélène Baty-Delalande*

Un deuil brutal a déterminé la vocation de la grande philosophe féministe : la mort à vingt-deux ans de son amie de jeunesse, Élisabeth Lacoïn, accablée par les injonctions conformistes de son milieu bourgeois. Les inégalités de genre, éprouvées comme injustes par Beauvoir depuis l'enfance, se révèlent alors à elle dans leur dimension la plus scandaleuse : elle ne cessera ensuite de chercher une forme pour les dire et pour offrir un tombeau à son amie, en signe de solidarité.

Deux publications récentes viennent confirmer ce que les lecteurs des *Mémoires d'une jeune fille rangée* (1958) saisissaient à demi-mots : l'expérience précoce et cruelle de l'inégalité entre les genres a contribué à déterminer la vocation de l'autrice du *Deuxième Sexe* (1949). La correspondance croisée entre Simone de Beauvoir, Élisabeth Lacoïn et Maurice Merleau-Ponty, parue sous le titre *Lettres d'amitié 1920-1959* (Gallimard, 2022), et la publication d'une longue nouvelle inédite, *Les Inséparables* (L'Herne, 2020), permettent de mesurer le caractère décisif d'une amitié de jeunesse qui constitue une première expérience de sororité, jusqu'à son dénouement tragique. La condition féminine s'éprouve ainsi, par procuration mais dans une intense proximité, comme cruellement inégalitaire.

Dans les *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Beauvoir raconte ses premières années, de 1908 à 1929. Elle y insiste sur deux rencontres déterminantes : la première, dès l'enfance, avec Élisabeth Lacoïn, dite « Zaza », à qui la lie une amitié passionnée, faite de fascination, puis de compassion, et la dernière, au seuil de l'âge adulte, avec Jean-Paul Sartre, qui prépare alors comme elle l'agrégation de philosophie. Sartre, cette « grande chance » qui lui est « donnée », est celui qui la débarrasse de ses « dernières sublimations bourgeoises », écrit-elle dans les *Mémoires*¹. Il l'autorise à s'émanciper intellectuellement, socialement et politiquement. Quant à Zaza,

sa figure illumine tout le récit. Elle apparaît d'abord comme un double incandescent de la jeune Simone. Très douée, autonome, audacieuse, elle lutte pour échapper à la tutelle familiale. Mais alors que Simone parvient à conquérir sa liberté, Zaza est victime de la « sclérose bourgeoise », prisonnière du destin « fangeux » qui s'impose aux jeunes filles de la bonne bourgeoisie. Une méningite foudroyante l'emporte à vingt-deux ans, à la suite d'une déception amoureuse qui lui fait prendre conscience qu'il lui est impossible de se soustraire au devoir familial. Sa mort semble l'expression cruelle d'une fatalité déterminée par une injustice : l'inégalité intériorisée des destins entre garçons et filles.

L'amie prodigieuse

Beauvoir écrit ainsi : « Zaza aimait la vie avec ardeur ; c'est pourquoi la perspective d'une existence sans joie lui ôtait par moments toute envie de vivre. » Alors que Sartre incarne la promesse d'un avenir placé sous le signe de la liberté et de la conquête de l'égalité, la fin tragique de Zaza exhibe violemment la souffrance associée à la condition féminine. Beauvoir clôt les *Mémoires* en exprimant une intense culpabilité : « j'ai pensé longtemps que j'avais payé ma liberté de sa mort ». Le texte apparaît ainsi à la fois comme l'épopée personnelle d'une émancipation risquée et comme le « tombeau » de Zaza, l'expression solidaire d'une reconnaissance à l'*alter ego* sacrifiée. Il propose une relecture de deux existences croisées, en mettant en miroir l'histoire d'une exceptionnelle émancipation et le destin d'une femme broyée par les règles du jeu social.

* Maîtresse de conférences en littérature française du XX^e siècle, membre du Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (CELLAM).



© Association Elisabeth Lacoïn/Éditions de L'Herne, 2023

Élisabeth Lacoïn et Simone de Beauvoir, en 1928.

Zaza et Simone ont en partage le sentiment très vif d'une inégalité de destin par rapport aux garçons de leur âge : une inégalité de formation (le cours Desir, et non pas le lycée ; la Sorbonne, mais pas Normale), une inégalité d'éducation (très sensible chez Zaza, qui a des frères, mais Simone est également renvoyée à son genre par son père, qui s'étonne de son « cerveau d'homme »), et donc une inégalité de destin. Le mariage, conforme aux vœux de la famille, est leur principale perspective. Mais alors que Zaza est sans cesse renvoyée à la sphère domestique (courses, tâches familiales diverses, obligations mondaines), Simone parvient progressivement à pénétrer d'autres sphères intellectuelles, sociales et politiques. L'écart se creuse entre celle qui s'effondre, en proie aux injonctions opposées de ses aspirations et de ses devoirs familiaux, et celle qui parvient à affirmer sa propre vocation d'intellectuelle libre.

Les *Mémoires d'une jeune fille rangée* documentent et dramatisent ainsi une réalité sociale, culturelle et économique bien identifiée à travers les deux pôles féminins incarnés par Simone et son amie Zaza. Le récit souligne l'importance d'une expérience partagée : être une « jeune fille rangée », s'émanciper ou non. On peut également y lire les résonances d'une prise de conscience fondatrice : la mort de Zaza signifie de manière spectaculaire l'aliénation intériorisée des femmes à leur milieu social et à ses valeurs. L'amitié passionnelle des deux jeunes filles recouvre ainsi une implicite solidarité de condition : « Ensemble nous avons lutté contre le destin fangeux qui nous guettait », écrit Beauvoir au seuil de son texte.

Impuissances de l'écriture ?

La publication de leur correspondance croisée permet aujourd'hui au lecteur de mesurer l'intensité d'une relation décisive entre les deux jeunes filles. On admire leur maîtrise des codes épistolaires et leur capacité à restituer les soubresauts d'une existence contrainte, à revendiquer progressivement sa liberté face au monde (Simone), ou à dire le poids d'un conformisme familial auquel il est impossible d'échapper (Zaza). La conscience vive d'une solidarité au féminin (qu'on pourrait aujourd'hui reconnaître comme une sororité spontanée, existentielle et passionnelle à la fois) nourrit une constante attention à l'amie. On identifie au fil des lettres le basculement vers l'inquiétude, puis vers la douleur, quand surviennent l'effondrement et la mort de Zaza. Immédiatement, Simone perçoit les enjeux sociaux du drame intime qui s'est joué, et lui donne une portée générale. Elle y voit le symptôme d'une aliénation féminine insupportable, qui ne peut déboucher que sur la mort. La solidarité amicale, fondée sur la conscience partagée d'une condition impossible, n'explique pas à elle seule l'énergie avec laquelle Simone congédie un destin imposé, et elle

Dans ce double récit puissant, l'émancipation croise, comme en miroir, l'aliénation.

n'empêche pas non plus la fin tragique de Zaza. Mettre en scène, dans l'écriture, l'exemplarité de ces destins opposés permet à Beauvoir de restituer une expérience commune de la condition féminine et deux voies opposées pour s'en arracher. Dans ce double récit puissant, l'émancipation croise, comme en miroir, l'aliénation. Il n'est pas anodin que l'amie soit supplantée par l'ami, l'*alter ego* masculin qu'est Sartre, la sororité laissant alors la place à l'invention d'un couple anticonformiste, fondé sur l'égalité de principe et sur la répartition des rôles (et où les stéréotypes de genre ne sont d'ailleurs pas totalement absents).

Au-delà de la puissance démonstrative que permet la mise en récit dramatisée d'une réalité biographique, à peine dix ans après la parution du *Deuxième Sexe*, l'expérience traumatique de la mort de son amie a également aimanté la vocation littéraire de Beauvoir.

Écrire par solidarité posthume

Avant l'autobiographie de 1958, Beauvoir a tenté à plusieurs reprises de raconter l'histoire de Zaza. On sait par exemple que la figure d'Anne, dans le recueil de nouvelles *Quand prime le spirituel* (refusé par Gallimard en 1937, finalement publié en 1979), est largement inspirée de Zaza. Beauvoir a écarté des *Mandarins* (1954) un bref chapitre également fondé sur cette expérience. Et on peut désormais lire une nouvelle restée inédite, rédigée également vers 1954, intitulée *Les Inséparables*, qui est un récit à peine romancé de son amitié avec Zaza. Beauvoir y évoque en détail la relation passionnée de deux jeunes filles du début du XX^e siècle, Andrée, transposition romanesque de Zaza, et Sylvie, la narratrice. On y lit ceci, en exergue, qui dramatise la solidarité des deux amies : « Si j'ai les larmes aux yeux, est-ce parce que vous êtes morte, ou bien parce que moi, je suis vivante ? » La nouvelle est de fait profondément émouvante. On y reconnaît les fragments d'une histoire d'amitié exceptionnelle entre deux jeunes filles non moins exceptionnelles. Beauvoir décrit l'évolution d'Andrée, son caractère passionné, énigmatique, sa personnalité mélancolique aussi, ses aspirations à la liberté, qui se heurtent à ce qu'elle a elle-même intériorisé : l'exigence conformiste de

se plier aux attentes de sa famille, au mépris de ses propres rêves. Juste avant de mourir, Andrée exprime son regret de « gâcher la fête » du mariage de sa sœur, et console ainsi sa mère : « Dans toutes les familles il y a du déchet : c'était moi le déchet. » Pourquoi Beauvoir ne s'est-elle pas satisfaite de cette version romancée de cette expérience fondatrice ? Faut-il y voir le constat d'une impuissance ou d'une insuffisance de la fiction, après l'engagement dans l'essai philosophique (*Le Deuxième Sexe*) et avant le choix du genre autobiographique ? Les dernières lignes de la nouvelle soulignent le poids des représentations attachées à la jeune fille comme il faut. Face à la tombe couverte de fleurs blanches, la narratrice comprend que son amie est « morte étouffée par cette blancheur », et elle dépose « sur les gerbes immaculées trois roses rouges ». Le constat est pathétique, l'image est poétique, mais la symbolique des roses rouges résiste à une interprétation sociale ou politique. L'expression littéraire de la solidarité affective – de la sororité – l'emporte sur l'analyse des ressorts d'une inégalité mortifère entre les genres.

Mauvais genre ?

On peut sans doute soutenir que Beauvoir n'avait pas encore trouvé le bon genre (littéraire, cette fois), pour restituer cette histoire puissante et lui donner une signification collective, en croisant sa propre histoire avec celle de Zaza. *Les Mémoires d'une jeune fille rangée* expose le caractère exceptionnel d'un destin individuel, sur le fond d'un contexte familial, émotionnel, historique, culturel, qui détermine la condition féminine dans la société bourgeoise. Choisir d'intituler « mémoires » cette autobiographie indique l'enjeu collectif de ce récit singulier, qui porte sur la place publique la tragédie devenue exemplaire de l'amie perdue, en contrepoint de l'émancipation singulière qui est la sienne.

D'une condition partagée – être née fille, se rêver libre – Beauvoir a tiré un récit vibrant, pour transmettre une sororité affective mais aussi existentielle. Ce « tombeau » pour Zaza dit le caractère tragique d'une destinée cruelle mais exemplaire, version au noir de sa propre jeunesse. Elle a trouvé la forme et le ton justes, en 1958, pour livrer une version incarnée des réflexions philosophiques et historiques du *Deuxième Sexe* (1949). *Les Mémoires d'une jeune fille rangée* dévoilent la reconnaissance d'une solidarité, entre la douleur d'un constat (l'amie rayonnante se consume jusqu'à la mort) et l'élan d'une promesse (accomplir sa destinée sous le signe de l'émancipation).

Une fois ce tribut payé, Beauvoir se lance dans l'écriture de ses mémoires (*La Force de l'âge*, *La Force des choses*, *Tout compte fait*), et publie parallèlement des textes fictionnels très

différents de ses premières œuvres, où éclatait la mauvaise foi au féminin et où s'exposait l'impuissance face à autrui. Dans *Les Belles Images* (1966) et dans *La Femme rompue* (1967), l'écriture saisit plutôt la condition féminine dans ses déterminations sociales (le couple, la famille, la sphère professionnelle, le milieu...) et invite à la révolte et à la compassion, plutôt qu'au jugement ironique.

Ainsi, l'expérience intime d'une solidarité de condition puis d'une séparation tragique a pu conduire Beauvoir à des réflexions décisives sur la condition féminine, sur le coût personnel et collectif d'une aliénation sociale et familiale. Elle a progressivement relégué les épanchements d'un récit d'amitié passionnée pour choisir la forme autobiographique et mémoriale, puis le roman social, creusets d'une exploration systémique de l'inégalité entre les hommes et les femmes de son temps.

Note de l'article

1 Les citations placées entre guillemets sont tirées des *Mémoires d'une jeune fille rangée* (1958), qu'on consultera dans Simone de Beauvoir, *Mémoires*, t. 1, Paris, éd. J.-L. Jeannelle et É. Lecarme-Tabone, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2018, et de la nouvelle *Les Inséparables*, Paris, L'Herne, 2020.

Palimpseste : écrire de nouvelles pages des sciences humaines et sociales (SHS)

Leszek Brogowski*

Dès 2016, alors que j'étais vice-président en charge de la Recherche, j'ai lancé l'idée d'une revue dédiée aux travaux scientifiques menés dans les laboratoires de l'université Rennes 2. Un long processus institutionnel s'est engagé qui a abouti en 2019 à la parution du premier numéro de *Palimpseste. Sciences, humanités, sociétés*. À la demande du comité de rédaction, j'apporte un témoignage des débats et des choix qui ont défini la forme éditoriale de cette publication, dont on lit aujourd'hui la dixième livraison.

S'aligner ou faire autrement ?

Depuis une quinzaine d'années, l'université française est soumise à de fortes pressions idéologiques, conduisant parfois à des injonctions contradictoires. Le terme de *benchmarking* (« parangonnage » en français) exprime l'une d'elles, qui consiste à s'informer des modalités d'organisation d'autres institutions, en l'occurrence scientifiques, « afin de s'en inspirer et d'en tirer le meilleur ». Ce terme à double sens signifie, en imprimerie, aligner différents caractères de police, que l'on peut justifier en pied, en tête ou en position médiane, selon les cas ; autrement dit, le *benchmarking* invite à s'aligner sur les autres, ce qui est difficilement compatible avec une autre exigence idéologique : il faut être à tout prix réactif et créatif, l'un étant l'anagramme de l'autre. Paradoxalement, cette réflexion a été le point de départ du travail sur la forme éditoriale de la revue *Palimpseste*. En effet, pour quelqu'un dont les recherches portent sur l'art contemporain – ce qui est mon cas – le *benchmarking* ne peut produire que de l'uniformisation, tandis que l'art est souvent présenté comme le lieu par excellence de la créativité, si ce n'est de l'originalité ou de la singularité. Certes, les artistes ne sont pas repliés sur eux-mêmes. Ils s'intéressent beaucoup à ce que font leurs confrères et étudient les pratiques passées de l'art, tout cela... pour faire (de l'art) autrement ! Si le concept de créativité peut avoir un sens

général, indépendant de la discipline à laquelle on l'applique, la créativité impose que l'on soit différent de ses semblables ; si l'on s'inspire des autres, c'est pour ne pas faire comme eux (manière de faire bien plus intelligente que de les plagier). « La théorie du milieu, adaptée par M. Taine à l'art est juste – mais juste à rebours », écrit Joris-Karl Huysmans à la fin du XIX^e siècle, « alors qu'il s'agit de grands artistes, car le milieu agit sur eux alors par la révolte, par la haine qu'il leur inspire »¹. La réalité est bien sûr plus nuancée. Pour preuve : *Palimpseste* est devenu lui-même un modèle pour d'autres universités qui s'en sont inspirées.

Le titre de la revue, *Palimpseste*, sous-entend déjà une telle posture critique. Comme on peut le lire sur la quatrième de couverture de chaque numéro, il vient du mot grec qui signifie « gratter pour écrire à nouveau ». Les sciences sont par excellence le domaine de création, mais comme Gaston Bachelard l'a interprété dès les années 1930, elles inventent de nouvelles théories et conceptions non pas en s'inspirant d'autres théories, mais en les détruisant, car elles constituent autant d'obstacles épistémologiques qui empêchent – aussi bien sur le plan intellectuel qu'institutionnel – l'avènement des nouveautés (voir la bibliographie). Elles progressent donc en effaçant – en partie ou entièrement – ce que les aînés ont écrit sur les pages anciennes de l'histoire de la science pour – comme dans les palimpsestes – en écrire de nouvelles, celles des SHS, en l'occurrence. Gérard Genette, auteur d'un ouvrage intitulé *Palimpseste. La littérature au second degré*, décède en 2018, au moment où nous cherchions le titre pour la future revue ; nous lui avons rendu hommage deux fois, en s'inspirant de son titre (tout en le détournant,

* Professeur des universités en philosophie de l'art à l'unité de recherche Pratiques et théories de l'art contemporain (PTAC), rédacteur en chef de la revue *Palimpseste* de 2019 à 2023.



Le lancement de Palimpseste sur la scène du Tambour, à l'université Rennes 2, en mars 2019. De gauche à droite : Leszek Brogowski, Cyrille Habert, Nathalie Brillant-Rannou, Ulrike Schuerkens, Emilie Dardenne, Benoît Bideau et Quentin Demoulin.

© Sébastien Boyer

bien sûr, pour le mettre au service des sciences), et en lui consacrant dans le premier numéro de notre *Palimpseste* un article et en publiant l'extrait d'une interview réalisée à l'occasion d'un colloque qui lui a été consacré à Rennes 2.

Guidés par une réflexion de ce genre, nous avons donc feuilleté un nombre considérable de revues, mais aussi de brochures ou d'autres almanachs publiés par les universités, les organismes de recherche ou d'autres institutions scientifiques, notamment – mais pas seulement, cela va sans dire – pour comprendre à quoi notre future revue ne devrait pas ressembler, ni sa forme graphique, ni son concept éditorial. Mais la créativité que nous avons tenté de susciter de la sorte devait se mettre au service des objectifs de la revue, qui ont été précisés et enrichis à travers les discussions au sein du bureau de l'université, puis validés par la commission de la recherche du conseil académique (CAC). Il s'agissait donc de créer une revue qui participerait à la transmission des savoirs en faisant connaître et en valorisant ainsi d'innombrables travaux que mènent plus de 500 enseignants-chercheurs et chercheurs de notre université, autant de doctorants inscrits à Rennes 2, et parfois le personnel technique, ingénieurs ou bibliothécaires de l'établissement, mais aussi les étudiants en master 2. La revue devait donc devenir une sorte d'archives au présent de la recherche à

l'université Rennes 2. Aucune ambiguïté n'a été entretenue sur ce statut de *Palimpseste*, qui n'a jamais eu l'ambition d'être une revue scientifique *sensu stricto*, c'est-à-dire un support éditorial qui sert à valider les nouvelles connaissances scientifiques. Mais son ambition tout aussi respectable a été de faire connaître de manière la plus adéquate possible les travaux conduits par nos chercheurs : leurs démarches, leurs résultats, leurs enjeux, leur place dans le contexte scientifique, et au-delà de celui-ci, dans le contexte plus large de la société d'aujourd'hui. Et puisque dans notre établissement sont présentes presque toutes les disciplines des SHS, ainsi que d'autres disciplines qui partagent avec elles les objets d'étude (statistiques, géomatique ou télédétection, sciences du sport comme la physiologie ou la biomécanique, etc.), il fallait que la conception éditoriale de notre publication en tienne compte et qu'elle y soit le mieux adaptée.

Comprendre ce que l'on veut connaître

Sur ce point une réflexion épistémologique approfondie a été nécessaire pour y intégrer la variété d'objets étudiés et la diversité de démarches pratiquées dans nos 22 unités de recherche. Pour donner quelques exemples, il existe à Rennes 2 deux laboratoires en géographie et deux en psychologie, un en histoire et un autre en histoire de l'art, plusieurs

unités de recherche en langues et civilisations, quatre qui travaillent sur les pratiques artistiques et littéraires contemporaines, aucune unité de recherche en sociologie mais les sociologues appartiennent à au moins sept unités de recherche différentes et emploient les méthodes différentes selon leurs inscriptions scientifiques respectives ; les linguistes font partie d'autant d'unités de recherche que les sociologues mais il existe un laboratoire de la didactique des langues composé essentiellement de linguistes, etc. Cette réflexion nous a notamment conduit au constat qu'il était important de se donner des moyens afin que les objets de recherche – qui sont toujours construits et jamais simplement trouvés – puissent être présentés dans la future revue de manière réflexive, afin d'éviter les situations où l'on présente les connaissances sur des objets ou des phénomènes que le lecteur ne parvient pas à comprendre². Adapter la méthodologie à la nature de l'objet examiné (objet naturel, objet social, objet d'art, phénomène historique, phénomène d'actualité, phénomène psychologique ou effet des activités humaines sur le climat, etc.) est une exigence de l'intégrité scientifique, au même titre que l'adaptation des procédures scientifiques au degré d'implication ou d'engagement des recherches dans des visions politiques (par exemple le principe récemment adopté par la Commission européenne de ne pas nuire de manière significative³) et aux attentes relatives à l'objectivité recherchée des travaux scientifiques.

Ces derniers points sont importants, car une autre injonction contradictoire qui trouble la marche des sciences voudrait, d'une part, que les chercheurs soient évalués selon les critères quantitatifs de publications ou de citations, mais que, d'autre part, ces publications soient de qualité et qu'elles apportent des connaissances nouvelles, importantes et vérifiables. En conséquence de quoi, dans certaines disciplines médicales ou psychologiques, s'est posée récemment, parfois de manière dramatique⁴, la question de la reproductibilité et de la répétitivité des données, avec des rétractations en série de publications⁵. On exige donc désormais que les publications scientifiques soient accompagnées des informations sur les lots de données utilisés dans la production des connaissances afin que d'autres chercheurs puissent reproduire les résultats affichés. Or, *mutatis mutandis*, ce principe a depuis longtemps été intégré dans l'épistémologie de l'interprétation, à l'œuvre dans bon nombre de disciplines des SHS. En effet, dans un schéma classique, la recherche pose ses hypothèses, qui donnent un sens au phénomène étudié, puis démontre la pertinence de celles-ci en s'appuyant sur des données d'archives ou des données expérimentales, et en procédant selon une méthode définie. Partant du principe selon lequel la réalité est polyvalente et qu'elle n'a pas un sens unique (sinon, les recherches se seraient arrêtées une fois ce sens mis au jour), mais qu'elle peut en avoir plusieurs, selon les points de vue, selon les données ou documents

La revue devait devenir une sorte d'archives au présent de la recherche à l'université Rennes 2.

utilisés, selon les procédures logiques mise en place, etc., les résultats d'une recherche ne peuvent être détachés de ces prémisses qui en constituent le socle et le cadre, ce qui a entraîné depuis longtemps la théorisation des limites de l'objectivité scientifique. L'exigence de tenir à la disposition de lecteurs les données utilisées dans les expériences exprime la même limite d'objectivité, et on peut regretter qu'elle résulte d'une injonction institutionnelle plutôt que d'une prise de conscience théorique et d'une déontologie mise en œuvre par les chercheurs eux-mêmes.

Pareillement, dans les SHS comme dans les sciences de la matière et de la vie, le chercheur n'est jamais certain de travailler sur un schéma complet de facteurs signifiants pris en compte par sa modélisation de la réalité, ce qui rappelle que chaque théorisation ou modélisation, et chaque description de la réalité, est déjà interprétation. Ainsi, par exemple, les historiens débattent sur l'origine de la Seconde Guerre mondiale : pour les uns, elle est le résultat des logiques et dynamiques imprimées sur la société allemande par le complexe industriel et financier, pour les autres, elle est l'effet d'un projet insensé et fanatique qui, sur fond d'eugénisme et d'antisémitisme, a pu se mettre en place une fois doté de moyens étatiques. En fonction de l'hypothèse formulée, le chercheur se tourne vers les données et les méthodes qu'il choisit comme les plus adéquates ; mais il va sans dire que formuler l'hypothèse nécessite déjà une bonne connaissance de l'objet, ainsi que sa compréhension nouvelle et originale, la compréhension étant l'appréhension du sens du phénomène. Ainsi la circularité de l'interprétation, fût-elle inconsciente, fait partie des procédures de recherche dont aucune discipline scientifique ne peut plus faire économie de nos jours, et elle limite le degré d'objectivité de toutes les connaissances scientifiques, sans exception. Doivent en être conscients non seulement les chercheurs, mais aussi les responsables politiques.

La question s'est donc posée de manière incisive pour savoir quel concept éditorial permettrait de répondre à ces multiples exigences dont on vient d'entr'apercevoir la complexité.



Olivier David, alors président de l'université Rennes 2, lors du lancement de *Palimpseste*, en mai 2019.

© Sébastien Boyer

Concept éditorial et institutionnalisation réussie

Sans aucun doute possible, il fallait privilégier une forme éditoriale sobre, qui favoriserait la compréhension. Plusieurs choix se sont imposés pour répondre à ces multiples contraintes, à commencer par l'espace que la revue offre aux auteurs : on ne pratique ni les articles à 250 mots, ni de notices de 100 mots, car les biais du style télégraphique sont trop importants. Il fallait également éviter la redondance d'informations : ainsi avons-nous choisi de supprimer les portraits de chercheurs et de limiter à un strict minimum leurs pedigrees, en proscrivant les logos et la publicité institutionnelle en tout genre, etc., car plus il y a d'informations superflues, moins la lecture est aisée. Quant aux illustrations publiées dans *Palimpseste*, elles n'ont pas pour fonction de « faire beau », mais doivent servir à informer de la place de l'image dans le processus même de recherche (document administratif, reproduction d'une gravure ancienne, reportage ou autre document photographique, diagramme, cartographie, etc.). Les images, dont les SHS sont souvent expertes, ne doivent pas être un simple ajout,

mais un instrument de travail, une ressource, voire un objet de recherche. On pourrait donc dire que dans notre revue, « faire beau », c'est – dans la mesure du possible – acquérir des savoirs à travers l'image.

Mais nous avons gardé l'appareil critique : les notes de bas de page en nombre limité, une bibliographie permettant au lecteur d'approfondir la thématique (« Pour aller plus loin ») ou une courte bibliographie de publications de l'auteur de l'article. Ce choix exprime l'idée que nous nous faisons du lecteur : tout en évitant de l'asphyxier par un jargon académique, nous admettons qu'il est toujours capable d'accéder aux connaissances, car c'est une question de volonté davantage que de prérequis quelconques. Et c'est un enjeu de taille pour la démocratie dans la modernité fondée sur la place centrale des connaissances scientifiques : si les citoyens n'ont pas les moyens d'y accéder et d'en évaluer la pertinence et les usages qui en sont faits, c'est l'université qui faillit à ses missions. Autrement dit, nous avons renoncé à la définition du « public-cible », concept du marketing, en privilégiant en même temps la publication en accès non payant, aussi bien en version papier que numérique.

Le choix de laisser *Palimpseste* entre les mains des chercheurs pour qu'ils assument eux-mêmes la mission de la transmission des savoirs académiques à l'attention de la société est donc une sorte de retour aux fondamentaux, étant entendu qu'un projet de recherche peut avoir pour objet de mettre en évidence les « savoirs distribués » et détenus par les acteurs de la société civile, savoirs accueillis et valorisés par les chercheurs. Aussi ce sont les chercheurs – et non les journalistes, comme c'est par exemple le cas de *Sciences Ouest* – qui rédigent les articles, bien qu'ils soient accompagnés, par le comité éditorial sur le plan scientifique, et par le secrétariat de rédaction sur le plan éditorial. C'était un choix institutionnel important, tout comme l'était celui de constituer le comité éditorial, souverain dans ses décisions, de chercheurs titulaires de l'université Rennes 2 et du CNRS, de doctorants, et de représentants de quatre services de l'établissement : communication, culture, documentation et recherche/valorisation (voir l'ours de *Palimpseste* à la dernière page du cahier intérieur). Ce comité valide en dernière instance les articles et veille au niveau scientifique de la revue, choisit les thématiques des dossiers de chaque numéro, prend les initiatives pour solliciter les contributions, etc.

Outre les garanties scientifiques et intellectuelles qu'elle apporte, cette composition du comité a un avantage de taille : sa représentativité permet un accès privilégié aux laboratoires de recherche de notre établissement, laboratoires qui dans nos disciplines, le plus souvent, n'ont que

marginale une identité assignée à un lieu matérialisé, car ils constituent d'abord et essentiellement des collectifs de chercheurs réunis autour de convergences disciplinaires, autour d'objets et de projets de recherche communs. C'est de cette manière que *Palimpseste* a réussi à surmonter la logique événementielle de la valorisation de la recherche, qui s'active à l'occasion de financements ou de distinctions obtenus, mettant au premier plan les lauréats des appels à projets, ou réagissant à l'actualité, etc., facteurs importants, certes, mais secondaires par rapport à la substance de la recherche, c'est-à-dire à la production des savoirs pour comprendre le monde. Et il serait à peine exagéré de dire qu'il existe toujours à l'université un modèle du chercheur passionné, qui travaille jour et nuit sur ses objets, qu'il investit de toute son existence, mais dont le travail de fond n'entre pas dans les définitions actuelles de l'excellence scientifique, quelle que soit l'importance de ses travaux.

La forme grammaticale de la première personne du pluriel, le « nous » utilisé ici, a un sens profond, tant *Palimpseste* est une œuvre collective, dont j'ai eu la joie et l'honneur de coordonner les travaux dans les configurations variables : débats passionnants au comité éditorial en premier lieu, travail quotidien avec le secrétaire, puis la secrétaire de la rédaction, échanges au long cours avec les chercheurs, discussions politiques au sein des instances de l'université, sans oublier les échanges complices avec Olivier David, alors président de Rennes 2 : sans son soutien engagé, ce projet n'aurait jamais vu le jour. En 2019, Cyrille Habert, éditeur, a été recruté par l'établissement pour traduire sur le plan éditorial le projet de la revue. Sa maîtrise parfaite de tous les métiers de l'édition, du suivi éditorial au suivi de production, en passant par le projet de la maquette et les mises en page, a permis de mettre en œuvre une publication de grande qualité éditoriale. Son départ en 2021 a donné lieu à un remodelage du fonctionnement de *Palimpseste*, assurant le passage délicat de la jeunesse de la revue à son institutionnalisation. Portée désormais par le service de communication, *Palimpseste* bénéficie du travail de grande qualité d'Anaïs Giroux, éditrice, de sa polyvalence, de sa rigueur et de sa savante modestie (à l'image de la *docta ignorantia*), dont les missions dépassent très largement le cadre habituel du secrétariat de rédaction ; dans les mises en page, elle est parfois soutenue par Patrice Guinche, graphiste.

Pour ne pas conclure

Nos intuitions se sont avérées justes, et, outre les objectifs définis au départ, nous avons pu observer avec satisfaction l'identité de *Palimpseste* s'enrichir de nouvelles missions. Ainsi par exemple, nombre de retours à l'intérieur de l'établissement nous laissent penser que la revue est une opportunité appréciée pour apprendre ce que font les chercheurs dans

les autres laboratoires, parfois voisins, mais insuffisamment connus. Elle est également devenue un outil remarquable pour explorer l'inépuisable richesse des tréfonds de nos unités de recherche. Non seulement *Palimpseste* permet de situer notre université sur la cartographie scientifique, nationale et internationale, mais encore il contribue à légitimer les SHS dans l'espace social et politique, notamment par cette dimension de réflexivité, évoquée ci-dessous, qui invite à interroger les concepts de l'individu, de la santé mentale, de l'environnement, de la société, voire de la réalité elle-même, etc., implicites aux recherches menées par les scientifiques, c'est-à-dire à interroger la signification de la science dans l'univers de l'humain, et ce dans toute la diversité de ses démarches visant la production des connaissances.

Notes de l'article

- 1 Joris-Karl Huysmans, « Certains », dans *L'Art moderne. Certains*, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1975, p. 292.
- 2 Voir Leszek Brogowski, « Les sciences humaines et sociales (SHS) vs le naturalisme : essai sur la valorisation des SHS », en ligne : hal-02137295.
- 3 Voir Catherine Malecki, « Ne pas nuire de manière significative. Climat et finance durable dans la politique de l'Union européenne », *Palimpseste*, n°9, printemps-été 2023, p. 11-13.
- 4 Voir François Gonon, Thomas Boraud, « Recherche biomédicale : le mésusage des citations scientifiques peut avoir de graves conséquences en santé publique », *The Conversation*, 20 mars 2022 [en ligne].
- 5 Outre Retraction Watch DataBase qui affiche à ce jour plus de 45.000 références, ou les blogs spécialisés comme ceux d'Hervé Maisonneuve (HM revues & intégrité) ou de Nick Brown (steamtraen.blogspot.com), voir par exemple David Larousserie, « Des chercheurs en psychologie passent à la confesse », *Le Monde*, 9.01.2019 [en ligne], Jean Vinçot, « Un "schéma inquiétant" : rétractations et enquêtes », *Médiapart*, 29.07.2023, Hervé Maisonneuve, « Prévalence des mauvaises conduites en psychologie : pareil qu'en biologie ! » (blog mentionné ci-dessous) ou encore la série d'été 2023 dans *Le Monde* : « Chasseurs de fraude » [en ligne]. Dans son premier numéro, en 2019 (p. 33-35), *Palimpseste* a consacré un article à « L'intégrité scientifique et la "malscience" », signé par Alexandre Serres, référent à l'intégrité scientifique de l'université Rennes 2, dont les compétences m'ont permis de compléter cette note.

Références bibliographiques sur les obstacles épistémologiques et le progrès scientifique

- Karl Popper, *Les Deux Problèmes fondamentaux de la théorie de la connaissance*, 1930-1933.
- Gaston Bachelard, *Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, 1938.
- Thomas Kuhn, *Structure des révolutions scientifiques*, 1962.
- Paul Feyerabend, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, 1975.
- Isabelle Stengers, *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, 2013.
- Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, 2017.

Palimpseste

sciences • humanités • sociétés
RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ RENNES 2

Directeur de la publication :

Vincent Gouëset, président de l'université Rennes 2

Rédacteurs en chef :

Bruno Élisabeth, vice-président Culture et documentation
Gaël Henaff (également représentant des unités de formation
et de recherche de l'UFR Sciences sociales)

Secrétariat de rédaction et réalisation graphique :

Anaïs Giroux

Maquette graphique :

Atelier Wunderbar

COMITÉ ÉDITORIAL

Représentantes de la commission de la recherche du conseil académique :

Agathe Dirani
Fabienne Dumont
Gaëlle Sempé
Camille Veit

Représentants des unités de formation et de recherche :

Audrey Giboux (UFR Arts, lettres, communication)
Stéphane Héas (UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives)
Gaël Henaff (UFR Sciences sociales)
Claudia Desblaches (UFR Langues)

Représentantes des chercheurs CNRS :

Anne Atlan (UMR 6590 ESO)

Représentants de l'équipe de direction :

Bruno Élisabeth (vice-président Culture et documentation)
Benoît Feidel (vice-président Sciences et société)
Emmanuel Guiselin (vice-président Ressources humaines, dialogue social)
Gaïd Le Maner-Idrissi (vice-présidente Recherche)

Représentants des doctorants :

Dario Alparone (Éducation, Langage, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise)
Jeanne Buée (Arts, lettres, langues – Bretagne)
Anthony Forestier (Espaces, Sociétés, Civilisations (ESC))

Services

Sarah Dessaint (service culturel)
Marie Grosset (direction de la recherche et de la valorisation)
Élise Meyer (service commun de documentation)
Anaïs Giroux (service communication)

Direction des Champs libres

Corinne Poulain

Ce numéro de *Palimpseste* a été imprimé sur les presses
de la DILA (26, rue Desaix, 75015 Paris) en novembre 2023
pour le compte de l'université Rennes 2.

La version numérique est disponible à l'adresse suivante :

www.univ-rennes2.fr/recherche/palimpseste

issn 2680-4549 (imprimé) • issn 2592-6705 (en ligne) • dépôt légal : déc. 2023



Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307 – 35043 Rennes cedex
+33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

UNIVERSITÉ
RENNES 2

Palimpseste

sciences • humanités • sociétés



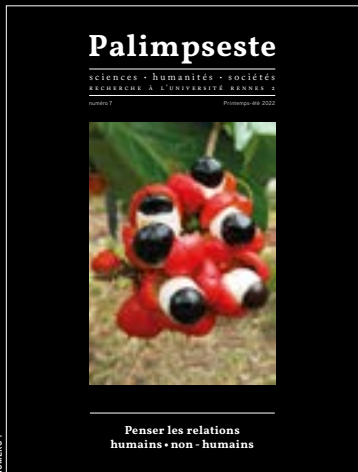
Marges, marginalités, marginalisation



Penser le "monde d'après" avec les chercheurs
en sciences humaines et sociales



Recherche • formations • intervention • territoire



Penser les relations humains • non-humains



Où en est le genre ?



Nature / culture : comment changer ?

Télécharger la version numérique de *Palimpseste* sur www.univ-rennes2.fr/recherche/palimpseste

Demander la version imprimée des anciens numéros en précisant la quantité souhaitée à : service-communication@univ-rennes2.fr

PALIMPSESTE :

grec παλίμψηστος (*palimpsèstos*)

« qu'on gratte pour écrire à nouveau »

Inégalités, solidarités

Ce numéro 10 de *Palimpseste* examine ces deux faces d'un même phénomène. Loin d'être une notion univoque, la solidarité se dit au pluriel : geste spontané, entraide et politiques publiques, solidarité humaine et familiale, gestion de l'assistance et conception politique, locale, nationale et internationale etc.

Les contributions cherchent, notamment dans les champs des usages du numérique et de la précarité étudiante, de l'accompagnement psychologique et de la santé mentale, du sport et de l'accueil des migrants, des organisations associatives et de pratiques de l'art, ou encore de la littérature et de la sororité, à en préciser le sens et certains enjeux contemporains ou historiques.

Varia

Palimpseste : écrire de nouvelles pages des sciences humaines et sociales (SHS)